CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Mandature 2022 - 2026

PROJET PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

12 MAI 2022

Approuvé lors de l'assemblée générale du 28 octobre 2022

SOMMAIRE

	Pages
• Ouverture de la séance par Thierry CADEVILLE, Président de la CCI de l'Yonne	4
• Intervention de Frédérique LECOMTE	6
• Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2022	11
• Adoption du budget exécuté 2021	12
• Mise à jour de la grille tarifaire de la CCI de l'Yonne	24
• Habilitation du Président à passer des marchés publics	25
• Mise à jour des conditions générales de vente de la CCI de l'Yonne	26
• Délégation de compétences de l'Ass. Générale pour certaines questions administratives	27
• Adoption du contrat de mandature 2022-2026	29
• Informations :	35
○ Présentation du rapport d'activité de la CCI de l'Yonne 2021	35
○ Point sur les recrutements à la CCI de l'Yonne	39
○ Présentation des formations par alternance de la CCI de l'Yonne	40
○ Désignation de représentants dans les principales structures départementales	45
○ Organisation d'un speed meeting en juin 2022	45
• Intervention de Maîtres LAURE et CARLO – Présentation du métier de liquidateur judiciaire	46
• Clôture de l'Assemblée Générale par le Président de la CCI de l'Yonne	51

Assemblée Générale
du 12 mai 2022

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale le jeudi 12 mai 2022, à 10 heures, au siège de la CCI de l'Yonne, sous la Présidence de Thierry CADEVILLE, Président de la CCI de l'Yonne.

Membres titulaires présents
Marie AUBIN, Pascal BAILLY, Pierre BELBENOIT, Thierry CADEVILLE, Pascal CHAROT, Emmanuel DUBOIS, Sylvain DUVAL, Nicolas GARNERONE, Alain LAPLAUD, Elisabeth LEBEAU-COSTA, Frédérique LECOMTE, Marc MANDRAY, Ghislaine MOREAU, François-Xavier NAULOT, Yann PICARD, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN, Dominique VERDUYN.

Membres titulaires excusés,
Clément BAILLY, Anthony BALOUZET, Didier BARJOT, Georges CARLIERE, Xavier CELLARD DU SORDET, Didier CHAPUIS, Laurence DERBECQ, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Karine GAUFFRENET, Alain GENET, Sophie GRCEVIC, Kouider HAFID, Pascal LEROUX, Stéphanie LOUAULT, Nicolas PLANTIER, Frédérique RADE, Sylvie SIDOU.

Membres associés présents
René CORNET, Céline DUBREUIL, Karine LASCOLS, Serge NASSELEVITCH, Michel TONNELLIER.

Membres associés excusés
Bénédicte BARRE, Laure BERTHELIN, Sylvia BOUREL, Michel CHAUFOURNAIS, Michel FOUDRIER, Baptiste MALHERBE, Jérôme MARCHAND, Markus STUMP, Aurélie VALLOT.

Conseillers techniques présents
Didier MICHEL, Bruno RENARD.

Conseillers techniques excusés
Olivier TRICON, Xavier DUALE, Patrick DANAUDIERE, Valérie WALTER, Sylvie CORREIA, Isabelle FROMENT-MEURICE, Sébastien REYES, Maryse BELLIAU, Emmanuèle BONNEAU.

Assistaient également à la réunion

- Jérôme MAYEL, Directeur Général ;
- Les Directeurs et Chefs de service de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

1. ACCUEIL PAR THIERRY CADEVILLE, PRESIDENT DE LA CCI DE L'YONNE

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à tous,

Nous accueillerons aujourd'hui, Maître Virginie LAURE et Maître François CARLO qui sont administrateurs judiciaire dans l'Yonne, et qui nous présenteront leur métier en fin de réunion.

Nous devons cette intervention à Emmanuel DUBOIS, que je remercie. Si vous souhaitez faire intervenir vos connaissances sur un sujet, n'hésitez pas à m'en faire part. Nous devrions prochainement recevoir un député européen qui viendra nous parler de sa fonction.

Frédérique LECOMTE nous présentera ses activités en première partie de réunion.

Le rapport d'activité 2021 de la CCI de l'Yonne, qui était à l'édition lors de la précédente Assemblée générale, se trouve aujourd'hui dans vos dossiers de séance.

Nous avons établi lors de notre séminaire de début d'année que la raison d'être de la CCI est de redynamiser l'économie dans l'Yonne, que nos valeurs sont : la proximité – l'engagement – la confiance. Nous adopterons aujourd'hui le contrat de mandature 2022-2026 qui reprendra ces thèmes.

Je voudrais vous parler du Plan stratégique en dix composantes élaboré, par Alain DI CRESCENZO, nouveau Président de CCI France.

Jérôme et moi ferons partie de deux groupes de travail : le client et l'inventaire sans concession de nos forces et fragilités.

- *LE CLIENT : nous ferons l'actualisation des besoins de nos clients qui sont : les entreprises, les porteurs de projet, les apprenants, l'Etat, nos partenaires, les Collectivités Territoriales, les Organisations professionnelles et une revue critique de l'alignement offre de services / besoins client. C'est un travil essentiel.*
- *L'INVENTAIRE SANS CONCESSION DE NOS FORCES ET FRAGILITES : une analyse de nos perceptions par notre environnement. Nous sommes tous marqués par les taux de participation extrêmement bas aux élections consulaires et cela sur toute la France.*

Les autres thèmes abordés seront :

- *La conception d'indicateurs de performance,*
- *Un nouveau modèle relationnel pour le réseau,*
- *La vision à terme,*
- *...etc.*

Je déplore le fait que toutes les CCI Territoriales aient dû rendre au mois de juin leur plan de mandature pour les 5 ans à venir sans disposer des résultats de l'étude menée par CCI France dont les conclusions nous seront communiquées en septembre.

Le Président de CCI France s'appuie sur les Présidents et les Directeurs Généraux pour constituer les groupes de travail sur ces thèmes, mais également sur une équipe de consultants « Eurogroupe Consulting ».

Les quatre grands enjeux identifiés par « Eurogroupe Consulting », pour les entreprises, sont les suivants :

1. *La crise environnementale,*
2. *La révolution technologique,*
3. *La sensibilité sociale ainsi que l'impact sociétal.*

Je vous rendrai compte régulièrement de l'avancement des travaux de cette démarche engagée par CCI France.

Nous constatons qu'aujourd'hui les entreprises sont scrutées pour leur impact sur le reste de la société. C'est quelque chose de relativement nouveau. La société demande aux entreprises d'avoir un impact positif sur l'économie globale, en créant de l'emploi et de la richesse, mais aussi de réduire leur impact carbone et leur impact sur la biodiversité.

L'entreprise est une organisation sociale, son rôle n'est donc pas seulement économique ou environnemental. Les consommateurs attendent de plus en plus des entreprises qu'elles s'engagent dans tous les aspects de la vie sociale.

Dans notre département, on cite souvent l'écosystème ULTERIA que vous connaissez très probablement. Je demanderai très certainement au Directeur d'ULTERIA de venir nous faire une présentation de son concept lors d'une prochaine assemblée, car cela préfigure peut-être ce que seront les entreprises de demain.

Le Baromètre Opinion Way, publie chaque mois, les résultats d'un sondage sur ce qui domine dans l'esprit des chefs d'entreprise au tiers de l'année 2022 :

1. *Les doutes sur l'évolution de la crise sanitaire,*
2. *La poursuite du conflit en Ukraine et ses conséquences,*
3. *Le résultat des élections présidentielles et législatives.*

Face à la hausse des prix de l'énergie, 50% des chefs d'entreprise ont pris des mesures, parfois en augmentant les prix, parfois en baissant leurs marges.

L'une des craintes, en particulier pour les entreprises artisanales, concerne la gestion de la baisse des marges, comment encaisser l'augmentation des prix des matières premières sans les répercuter sur leurs clients.

Malgré tout, selon un rapport INSEE d'avril 2022, 62% des entreprises poursuivent leurs intentions d'embauches avec les difficultés inhérentes au recrutement. C'est le taux le plus haut depuis 1991. La moyenne s'établit généralement autour de 30%.

Aujourd'hui, dans l'Yonne, Pôle Emploi dit qu'il n'y a plus personne à mettre sur le marché du travail, alors que 2 entreprises sur 3 cherchent à recruter. Nous sommes presque dans une situation de plein emploi avec un taux de chômage proche des 4%.

Au cours des trois derniers mois :
- Nous avons organisé un dernier rendez-vous avec ***l'ancien préfet de l'Yonne*** *pour relancer le* ***dossier Vauban****, à Sens, qui se trouvait dans l'impasse. Ce rendez-vous a été fructueux puisque depuis la dalle qui permet les fouilles préliminaires a été cassée.*
- Nous avons pris rendez-vous avec ***Nicolas BRIOLAND****, Président du Syndicat mixte de* ***l'aérodrome d'Auxerre-Branches****. En situation de statu quo depuis plusieurs années, avec une piste réduite d'un bon tiers de sa capacité, c'est un dossier que nous devons rapidement remettre en route pour que les avions puissent circuler normalement.*
J'ai le sentiment que nous sommes en bonne voie, d'autant plus que nous avions trois solutions :

1. *Ne rien faire et risquer un déclassement de l'équipement d'aéroport en aérodrome,*
2. *Convaincre 60 propriétaires pour abattre 37 hectares d'arbres afin de réutiliser la piste dans sa totalité, ce qui prendrait une dizaine d'années.*
3. *Une solution médiane qui permettrait de rouvrir l'aéroport très rapidement sur environ 1400 mètres de piste, en réalisant 2 hectares de coupe qui appartiennent à la mairie de Branches.*

Je fais confiance au préfet que nous avons vu hier pour échanger sur ce sujet et qui semble avoir bien compris l'urgence de la situation.
- Nous avons rencontré à plusieurs reprises ***Michel TONNELLIER****, Président du* ***CIFA*** *que je remercie pour sa présence aujourd'hui, car nous prévoyons le remplacement du Directeur qui partira en fin d'année.*

- Après pratiquement un an d'immobilisme, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous allons pouvoir relancer le travail avec nos partenaires de l'Avallonnais, puisque nous avons finalisé le recrutement d'un Directeur, à la ***Chambre Economique de l'Avallonnais,*** *avec son Président* ***Jérôme MARCHAND.*** *Ce nouveau Directeur, Cédric ZANON, semble avoir un profil parfaitement adapté au poste.*
-Nous avons rencontré le Cabinet « Ernest & Young » au Pôle environnemental pour faire le point sur le dispositif ***« Choc industriel »****, initié par le gouvernement suite à la fermeture de l'entreprise BENTELER. L'objectif de la démarche est de faire l'état précis des projets industriels sur le secteur de Saint-Florentin, Migennes et Joigny. Nous aurons une première présentation de cette démarche lors du COPIL le 18 mai prochain.*
Nous avons rencontré le ***nouveau Préfet lors d'une visite de l'entreprise MOUVEX****, suite à l'invitation de l'UIMM, J'apporte cette précision car aujourd'hui les relations entre la CCI de l'Yonne et la Maison de l'entreprise progressent et vont dans le bon sens. Nous envisageons un certain nombre d'actions communes. Sylvain DUVAL, membre de la CCI de l'Yonne et du MEDEF peut en témoigner.*
-Nous avons rencontré la ***Banque de France****,*
-Nous avons reçu mon homologue de la ***CCI de la Nièvre*** *et sa Directrice Générale, car il y a un certain nombre de projets à mener ensemble,*
-Nous avons participé à la réunion des partenaires sociaux avec la ***DDETSPP,***
-Nous avons participé aux réunions habituelles avec la ***CCI Régionale Bourgogne Franche-Comté*** *(Réunions de Bureau, Assemblée Générale, ...etc.)*
-Diverses soirées de représentations avec nos partenaires.

Comme à l'accoutumé, je donne la parole à un membre élu. Aujourd'hui, c'est Frédérique LECOMTE qui nous présentera ses activités professionnelles et extra-professionnelles.

Frédérique LECOMTE, membre élue CCI Yonne,

Bonjour à tous,

Merci Thierry de me permettre de me présenter en tant qu'élue à la CCI de l'Yonne, chef d'entreprises et à titre associatif.

Je vais commencer par vous parler de la RSE, la Responsabilité Sociétale des Entreprises, légiférée par l'Etat en mai 2019, à travers la Loi PACTE.

I. Qu'est-ce que la Responsabilité Sociétale des Entreprises ?

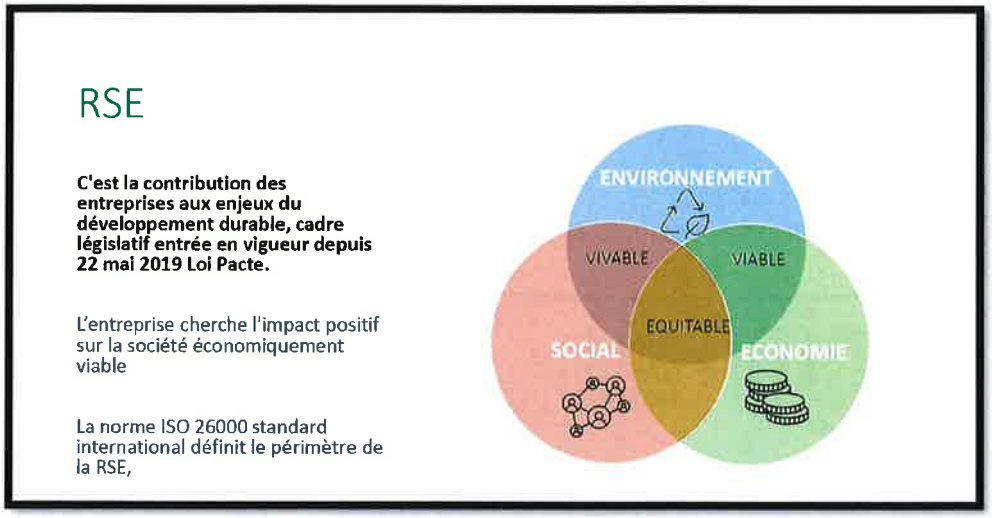

Le gouvernement définit la ***RSE*** *comme suivant :* ***« La Responsabilité Sociétale des Entreprises est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. »***

L'Etat souhaite que les entreprises aient un impact positif sur l'économie mais aussi sur l'environnement, notre planète.

La RSE est encadrée au niveau législatif par la norme ISO 26000.

<u>Ce cadre législatif comporte 7 piliers</u> :

1. ***La gouvernance de la structure*** *: la façon dont on s'organise au sein de notre entreprise.*
2. ***Les droits humains***
3. ***Les conditions et relations de travail*** *: l'aspect sociétal dans nos parties prenantes internes, c'est-à-dire les salariés, la qualité de vie au travail, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC).*
4. ***La responsabilité environnementale*** *: faire attention à notre planète, que les entreprises se préoccupent de l'environnement et aident les salariés à le faire.*
5. ***La loyauté des pratiques*** *: dans la RSE on travaille beaucoup sur l'aspect partenarial. Il faut savoir comment les encadrer pour qu'ils soient humains et pas uniquement réglés par l'aspect économique.*

6. ***Les questions relatives aux consommateurs et à la protection du consommateur*** *: Nous devons faire attention à la gestion de leurs données personnelles (cf. RGPD). Les questionnaires de satisfaction clients, savoir accepter le retour du client pour évoluer dans la performance de nos entreprises.*
7. ***Les communautés et le développement local*** *: S'impliquer, développer nos entreprises, aider notre département, notre territoire et notre pays à prospérer, se développer et s'adapter à tous ces changements.*

II. Qu'est-ce que le Centre des Jeunes Dirigeants ?

La RSE est quelque chose qui m'attire énormément car c'est un moyen de réengager son équipe. Il ne faut pas l'appréhender comme une contrainte mais comme un outil.

Vous êtes tous RSE. J'ai découvert que j'étais RSE depuis mes 25 ans, car j'ai été dirigeante salariée puis à mon compte à partir de 2002. J'ai vraiment mis un mot sur ce concept grâce au Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) que je préside aujourd'hui dans l'Yonne.

Le Centre des Jeunes Dirigeants, à l'époque le Centre des Jeunes Patrons, a été créé par Jean MERSCH en 1938, dans une période difficile d'avant-guerre.

En 2022, en France, le CJD compte 5 400 membres répartis dans 168 régions et dispose de connexions à l'internationale dans 19 pays. Chaque année, le CJD forme près de 80 000 chefs d'entreprises de l'association, qui évoluent ensuite au sein de leurs entreprises.

La mission du CJD est de remettre l'économie au service de l'Homme. Ce n'est pas une association pour faire du business. C'est une association a-partisane qui aide les entrepreneurs à développer leurs entreprises et leurs performances et à s'engager dans le RSE.

En 2014, lorsque j'ai adhéré à cette association, j'ai pris conscience que j'étais RSE depuis toujours. Je l'ai testé dans mon entreprise, en région parisienne en 2002 puis dans ma seconde entreprise Optic 2000, en 2014.

III. L'entreprise Optic 2OOO à Auxerre

Nous avons sept salariés au sein de ***l'enseigne « OPTIC 2000 ».*** *Notre boutique de 82m² est installée dans la galerie commerciale Fontaine des Clairions, à Auxerre.*

Je suis opticienne de métier puisque j'ai un BTS d'opticien-lunetier. Je suis la gérante d'Optic 2000 et mon mari est mon associé et le directeur exécutif de l'entreprise.

J'ai testé tout ce que j'apprends au CJD au sein d'Optic 2000. Je l'ai mis en place et j'ai changé mon management, ma posture de dirigeante et développé mes partenariats autrement. Je me suis entourée de fournisseur RSE comme ESSILOR, n°1 mondial et RSE international.
Je me suis entourée d'un fournisseur technologique qui est japonais et qui est RSE.
Comme j'essaie le plus possible d'avoir des fournisseurs RSE, je développe constamment des partenariats avec d'autres fournisseurs et consultants, sous des partenariats RSE, équitables, viables et acceptables par les personnes.

Parallèlement à mon activité professionnelle, j'ai souhaité m'impliquer dans la vie de mon département d'où mon engagement en tant qu'élue, à la CCI de l'Yonne et au CESER, au sein d'une commission Emploi et Economie, avec Didier MICHEL également conseiller technique à la CCI. Je souhaite comprendre son fonctionnement et amener ma pierre à l'édifice pour développer ce superbe territoire.

Au sein d'OPTIC 2000, mon travail est de soigner les yeux de mes clients, pas seulement de vendre des lunettes. C'est un travail de pouvoir se développer en tant que présidente et gérante, de développer son entreprise et d'amener ses équipes dans cette démarche RSE.
J'ai compris que j'étais une médiatrice, que j'aimais mettre les gens en relation et les aider à développer leur potentiel.

IV. L'agence PROFILAE

*C'est pour cette raison que j'ai créé ma dernière activité, **l'agence PROFILAE**. Elle a pour fonction de créer de la synergie entre les profils et les métiers. Elle est dans la continuité de la RSE. C'est ce que j'appelle « une entreprise à mission ». C'est une entreprise que l'on peut considérer comme étant utile au développement du territoire et je l'inscrirais dans mes statuts dans les années à venir.*

Créée en juin 2019, PROFILAE a deux fonctions, l'une tournée vers les particuliers et l'autre vers les entreprises.

*Pour la partie de l'activité dirigée vers les **particuliers,** j'exerce la fonction d'**organisme de bilan de compétences***
Mon but est de faire comprendre aux personnes qui elles sont, qu'elles prennent conscience de leur ADN, de leur mission de vie. Lorsqu'on comprend sa mission de vie, il est plus facile de s'épanouir professionnellement. Je fais du coaching professionnel.

*Pour la partie de l'activité dirigée vers les **entreprises,** j'exerce la fonction de **conseillère en ressources humaines** sur trois pôles :*

1er pôle : Le domaine du RH stratégique via la GPEC
La GPEC, stratégie des ressources humaines est indispensable à mettre en place en tant que dirigeant, face à sa stratégie d'entreprise. Dans cette partie de mon activité, je m'accompagne d'une consultante RH spécialiste dans ce domaine. J'aide le dirigeant à prendre de la hauteur en se posant les bonnes questions.

2nd pôle : J'accompagne dans une partie du recrutement, particulièrement pour certains types de talents

- *Les talents des alternants*

Ils n'ont pas de compétences professionnelles, il faut les étudier psychologiquement avec des outils et méthodes adaptés afin de diagnostiquer leur savoir-être.

- *Les talents des seniors*

J'aide le dirigeant à déterminer les motivations des séniors à poursuivre leurs carrières.

- *Les talents des hauts potentiels intellectuels (HPI, zèbres, …)*

Les HPI, Hauts Potentiels Intellectuels, les zèbres, ils bougent sans arrêt, tous les deux ans. Ils ont besoin d'être alimentés, il faut les nourrir intellectuellement. J'accompagne le dirigeant à découvrir et fidéliser ces talents. Face à ce public, le plan de formation est particulièrement important.

-Les consultants sont de plus en plus nombreux et très autonomes. C'est très difficile de travailler avec ces personnes. Je vous aide à trouver ceux qui partagent vos valeurs.

3ème pôle : La formation

Je vous apporte mes outils pour rédiger vos fiches de poste.

Et il y a deux leviers au niveau managérial :

- *Les entretiens individuels d'évaluation qui sont facultatifs sont fortement conseillés, pour pouvoir orchestrer son équipe.*
- *Les entretiens professionnels obligatoires tous les deux ans et qui donnent lieu à une synthèse préalable à la construction et au déploiement d'un plan de formation des salariés. Le Plan de formation doit permettre de développer le potentiel des salariés. L'entretien professionnel est un véritable outil de reconnexion avec vos équipes, un moyen de leur faire comprendre votre stratégie d'entreprise. Il ne doit pas être appréhendé comme une contrainte mais comme un véritable outil de management.*

Ce sont les domaines dans lesquels je peux vous accompagner.

Je vous remercie pour votre attention.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président CADEVILLE remercie Frédérique LECOMTE pour son intervention et propose de passer à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2022.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MARS 2022

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2022 a été transmis par mail avec la convocation et demande à l'assemblée s'il y a des remarques au sujet de ce compte-rendu.

Aucune remarque n'étant formulée par les membres élus présents, le procès-verbal est mis aux voix et approuvé comme suit :

LE PROCES VERBAL DU 15 10 21 EST ADOPTE COMME SUIT :				
NOMBRE DE VOTANTS **19**	QUORUM **19**	POUR **19**	CONTRE **0**	ABSTENTION **0**

Le Président propose à l'assemblée de passer aux délibérations et passe la parole à Sandrine SINET, Responsable des Finances pour présenter le budget exécuté 2021.

3. DELIBERATIONS

3.1 PRESENTATION DU BUDGET EXECUTE 2021

Sandrine SINET, Responsable des Finances

COMPARATIF DES INDICATEURS EN K€

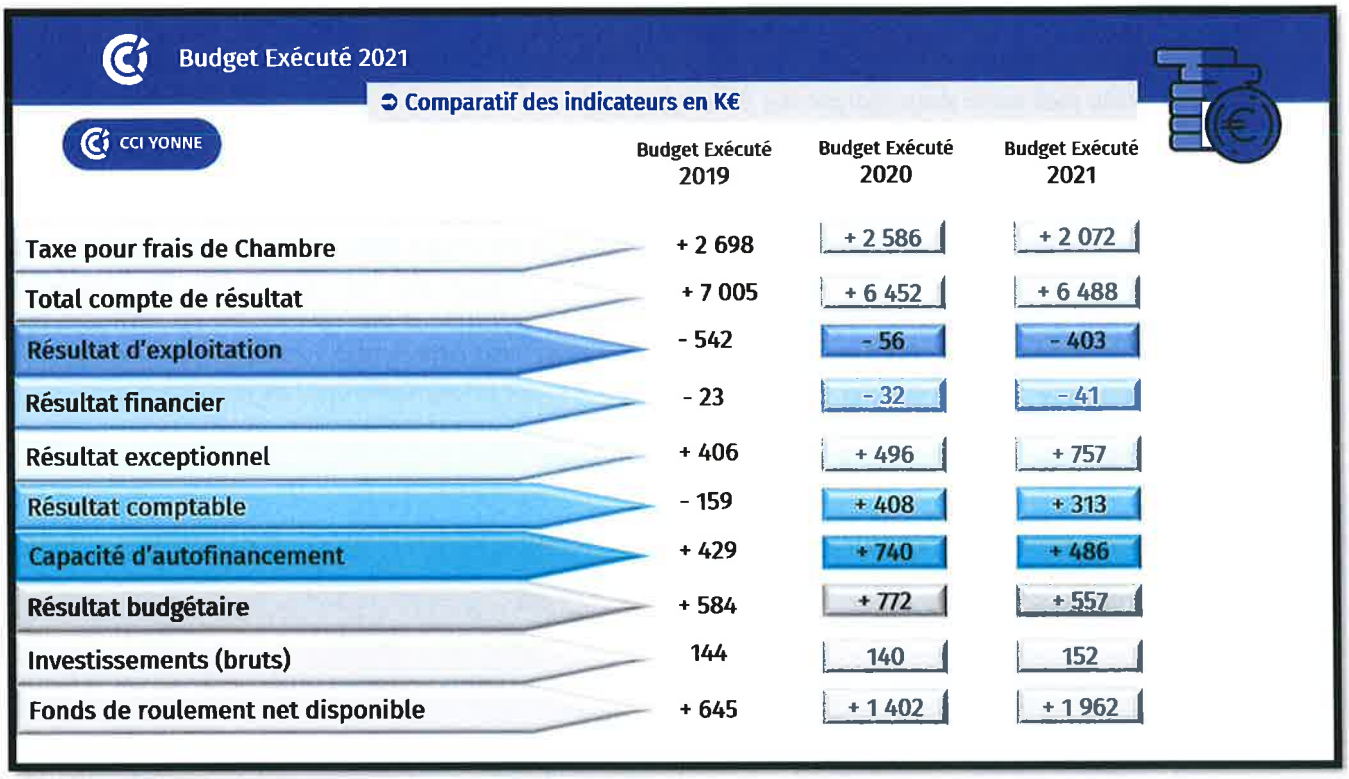

	Budget Exécuté 2019	Budget Exécuté 2020	Budget Exécuté 2021
Taxe pour frais de Chambre	+ 2 698	+ 2 586	+ 2 072
Total compte de résultat	+ 7 005	+ 6 452	+ 6 488
Résultat d'exploitation	- 542	- 56	- 403
Résultat financier	- 23	- 32	- 41
Résultat exceptionnel	+ 406	+ 496	+ 757
Résultat comptable	- 159	+ 408	+ 313
Capacité d'autofinancement	+ 429	+ 740	+ 486
Résultat budgétaire	+ 584	+ 772	+ 557
Investissements (bruts)	144	140	152
Fonds de roulement net disponible	+ 645	+ 1 402	+ 1 962

Thierry CADEVILLE, Président

Je voulais souligner la performance de la CCI de l'Yonne et de son équipe dirigeante, car la Taxe pour Frais de Chambre (TFC) a diminué de plus de 500 K€ entre 2020 et 2021 et pourtant le résultat d'exploitation s'établit à -350 K€ en dégradation d'une année sur l'autre, malgré un contexte particulièrement défavorable.

Cela signifie que les équipes ont compensé une partie de la baisse de la TFC par une hausse du chiffre d'affaires et une diminution des dépenses.

Aujourd'hui, la situation financière de la CCI de l'Yonne est plutôt favorable.

Sandrine SINET, Responsable des Finances

Jérôme MAYEL et moi-même allons vous présenter les résultats des trois services budgétaires les plus importants de la CCI de l'Yonne :

1. *Le Service Général,*
2. *L'Emploi-Formation,*
3. *Les Hôtels et Pépinières d'entreprises.*

1. PRINCIPALES INCIDENCES IMPACTANT LE BE 2021 / BE 2020 DU SERVICE GENERAL

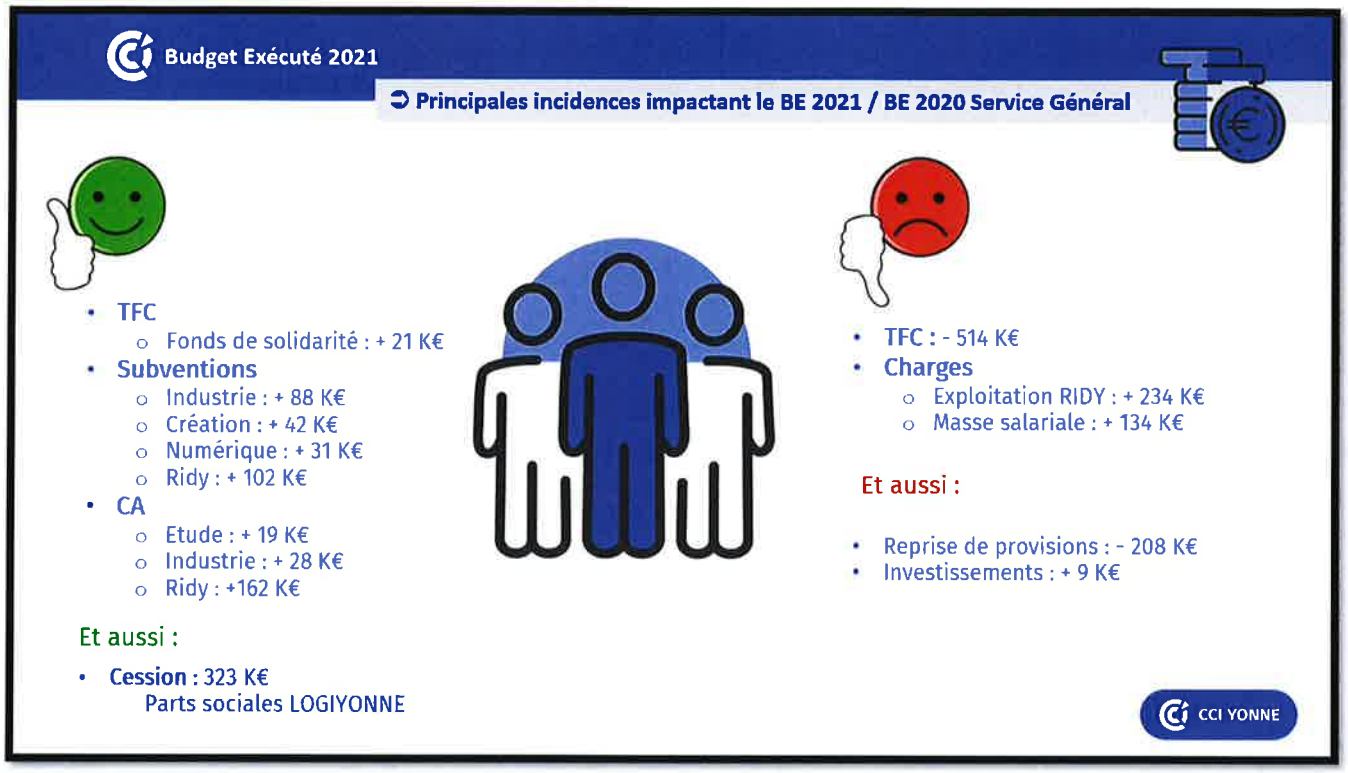

ELEMENTS IMPACTANT POSITIVEMENT LE BUDGET

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRE *: En 2021, nous avons bénéficié d'un fonds de solidarité de 21 K€, en plus de la TFC.*

SUBVENTIONS *: Les subventions à l'appui aux entreprises ont été plus importantes en 2021 qu'en 2020.*

- *Industrie (+88 K€) : les subventions concernent principalement le Fonds Régional des Territoires (FRT) et le dispositif « Territoires d'industrie »*
- *Création (+42 K€) : les Conventions de réseaux et le SIEG*
- *Numérique (+31 K€) : nous avons perçu de l'Etat des subventions pour les programmes « KapNumerik » et « Digipilote »*
- *RIDY (+102 K€) : salon organisé tous les deux ans et pour lequel nous avons reçu 102 K€ de subventions.*

CHIFFRE D'AFFAIRES

- *Etude (19 K€) : nous avons vendu plus d'études qu'en 2020.*
- *Industrie (+28 K€) : nous avons 11 K€ d'export supplémentaire et plus 17 K€ de prestations d'AGEFICE*
- *RIDY (+162 K€)*

CESSION

- *Port de Gron – Société Logiyonne : Nous avons la cession de parts sociales de la Société LOGIYONNE pour 323 K€, qui influence beaucoup le résultat.*

ELEMENTS IMPACTANT NEGATIVEMENT LE BUDGET

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRE *: 514 K€ de moins de TFC par rapport à 2020, ce qui impacte négativement notre budget. La TFC est en baisse, chaque année, depuis 2013.*

CHARGES

- *Exploitation RIDY : Charge de 15 K€ pour des prestations sur site.*

MASSE SALARIALE : *Hausse de la masse salariale de 134 K€ qui se décompose comme suivant :*

- *Augmentation d'une enveloppe suite à un litige avec un collaborateur au niveau de la CCI Régionale pour un montant de 92 K€,*
- *CMAC : départ négocié en 2019 (+35 K€)*

REPRISES DE PROVISIONS

En 2020 nous avions fait une reprise de provision par rapport à un autre litige RH (-208 K€) La procédure devant les tribunaux a abouti à un jugement en notre faveur.

INVESTISSEMENTS

Les investissements sont en hausse par rapport à 2020, notamment au niveau du matériel informatique.

2. PRINCIPALES INCIDENCES IMPACTANT LE BE 2021 / BE 2020 EMPLOI FORMATION

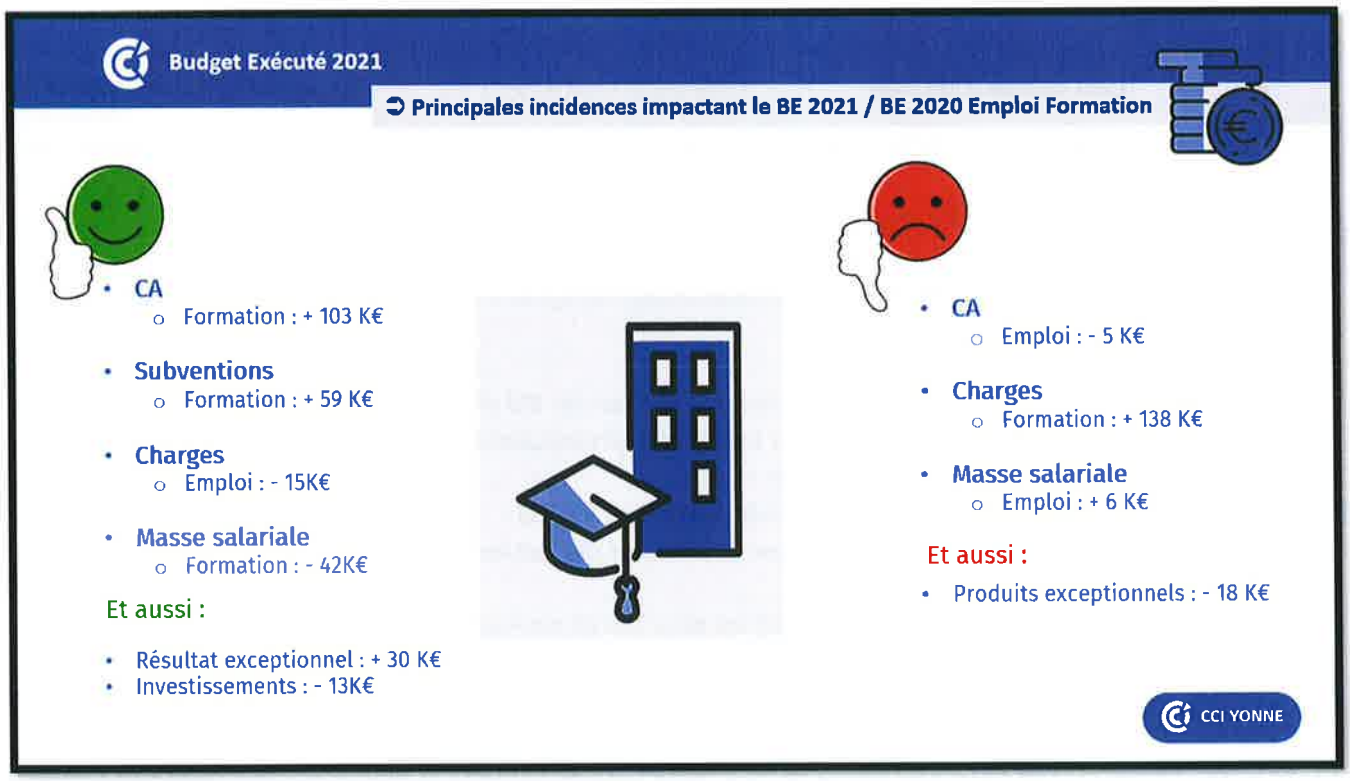

ELEMENTS IMPACTANT POSITIVEMENT LE BUDGET

CHIFFRE D'AFFAIRES (+103 K€) ET SUBVENTIONS (+59 K€)

- *NEGOVENTIS (+115 K€)*
- *CREATEUR (+25 K€)*
- *BTS (+19 K€)*
- *DIGITELLES (+14 K€)*

CHARGES (-15 K€)

MASSE SALARIALE (-42 K€)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (+30 K€)

INVESTISSEMENTS (-13 K€)

ELEMENTS IMPACTANT NEGATIVEMENT LE BUDGET

CHIFFRE D'AFFAIRES (-5 K€)

CHARGES (+138 K€) *la hausse des charges correspond essentiellement à la hausse des honoraires de nos prestataires et vacataires et dans une moindre mesure à la location du bâtiment « l'Amphi » dont le coût de location n'a pas été compensé par les locations de l'espace libéré au Village d'entreprises du Sénonais.*

Jérôme MAYEL, Directeur Général *: Il est important de noter que depuis 2021, dans les charges de la Direction Emploi-Formation nous avons 30 000 € par an de frais de location de l'Amphi, à Sens.*

MASSE SALARIALE (+6 K€)

PRODUIT EXCEPTIONNEL (-18 K€) : le produit exceptionnel correspond à une facture que nous n'avons jamais reçue concernant la plateforme « Positiv'Emploi »

3. *PRINCIPALES INCIDENCES IMPACTANT LE BE 2021 / BE 2020 HOTELS ET PEPINIERES D'ENTREPRISES*

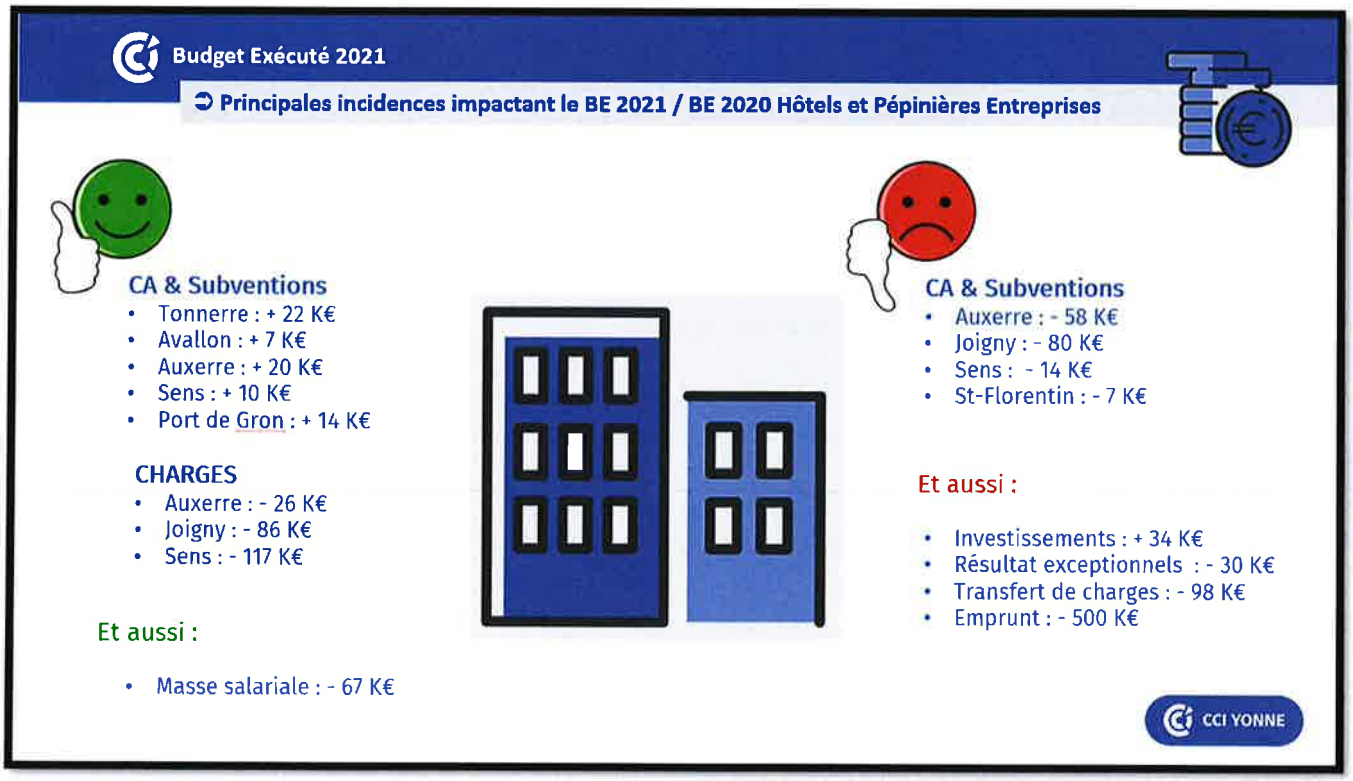

ELEMENTS IMPACTANT POSITIVEMENT LE BUDGET

CHIFFRE D'AFFAIRES ET SUBVENTIONS

- *Tonnerre (+22 K€)*
- *Avallon (+7K€)*
- *Auxerre (+20K€)*
- *Sens (+10K€)*
- *Port de Gron (+14K€) : nous bénéficions de nouvelles recettes grâce aux prestations en lien avec le Port de Gron.*

CHARGES

- *Auxerre (-26K€) : nous avons réalisé des économies liées au départ de locataires consommateurs conséquents de fluides.*
- *Joigny (-86K€) : La DSP (Délégation de Service Public) qui s'est arrêtée au 31 août 2021 a entrainé une réduction du montant de la redevance que nous devions verser à la Communauté de communes du Jovinien.*
- *Sens (-117 K€) : L'économie correspond aux façades que nous avions refaites en 2020 et que nous n'avons donc pas refaites cette année.*

MASSE SALARIALE (-67K€) : *nous réalisons des économies grâce à un poste de conseiller création non pourvu sur l'exercice 2021 et l'arrêt à mi-temps thérapeutique d'un collaborateur sur l'exercice entier.*

ELEMENTS IMPACTANT NEGATIVEMENT LE BUDGET

CHIFFRE D'AFFAIRES ET SUBVENTIONS

- *Auxerre (-58 K€) : départs de plusieurs locataires : SYGMA, TERRA GESTION, PATOUILLET.*
- *Joigny (-80K€) : En raison de la fin de la DSP au 31 août 2021, le montant des subventions perçues est diminué de 53 K€, dans la règle logique des huit mois contre douze sur l'exercice 2020.*
- *Sens (-14K€) : diminution des recettes liée à deux ateliers vacants.*
- *Saint-Florentin (-7K€)*

INVESTISSEMENTS (34K€) : *les investissements ont augmenté en raison de la poursuite du programme de rénovation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.*

RESULTAT EXCEPTIONNEL (-30K€) : *sur l'exercice 2020 nous avions perçu le remboursement de la casquette du village d'entreprises du Sénonais. L'assurance ne nous l'ayant pas remboursée nous avons dû le passer en résultat exceptionnel.*

TRANSFERT DE CHARGE (-98K€): la façade que nous avions refaite au Village d'Entreprises du Sénonais nous a été remboursée par l'assurance.

EMPRUNT (-500K€) : *en 2020 nous avions contracté un emprunt de 500 K€ que nous ne retrouvons pas sur l'exercice 2021.*

EVOLUTION DE LA RESSOURCE FISCALE

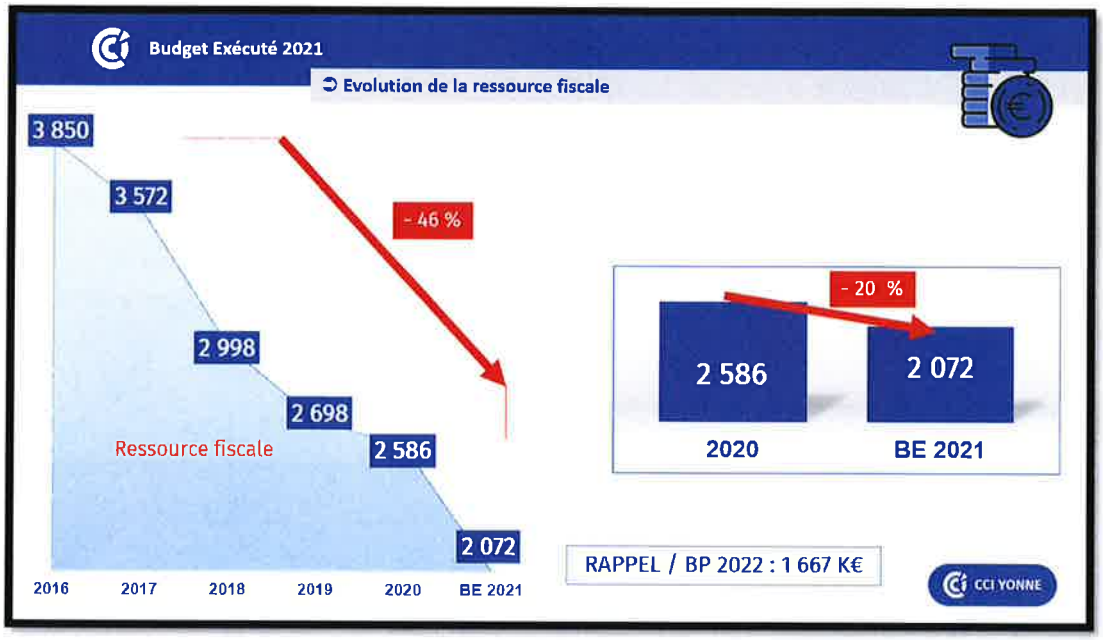

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Depuis 2016, le montant de la Taxe pour Frais de Chambre est en constante diminution. Elle passe de 3.8 millions en 2016 à 2.07 millions en 2021. L'année prochaine, elle ne sera plus que de 1.6 millions d'euros.
Notre modèle économique change, nous devons compenser nos pertes de ressources par des économies et l'augmentation de nos recettes.

La dépendance de la CCI de l'Yonne à la TFC est passée de 50% à 30% et aura tendance à diminuer de plus en plus. C'est une situation qui nous impacte fortement, car une partie de l'activité des collaborateurs a dû être réorientée sur une approche commerciale qui est nouvelle et nécessite un profond changement des mentalités.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE EN K€

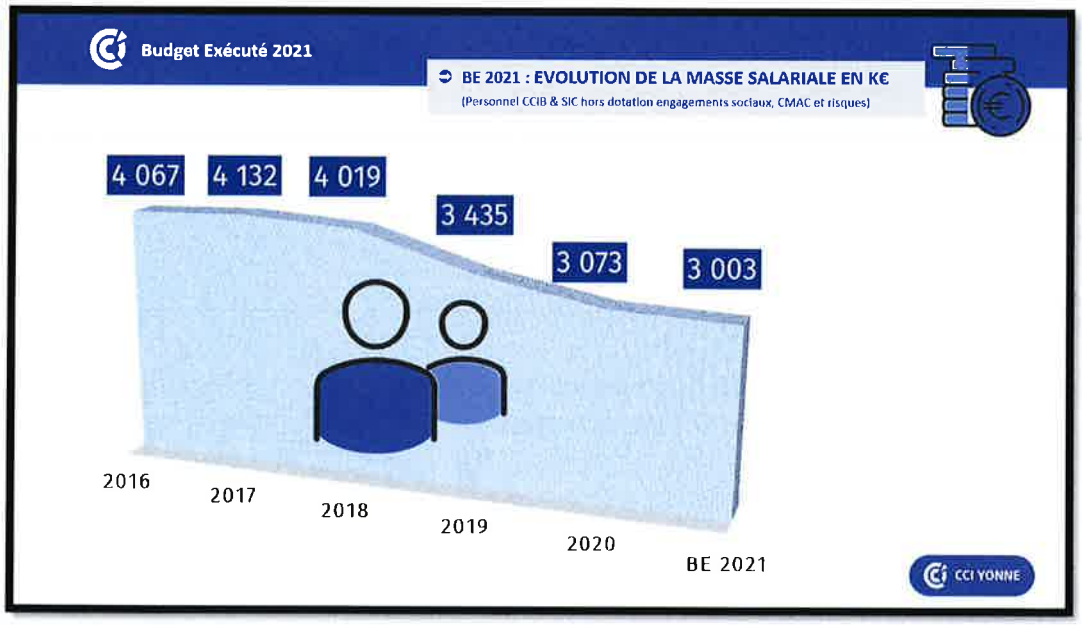

Jérôme MAYEL, Directeur Général

La masse salariale a baissé considérablement depuis 2016, notamment en raison de nombreux départs en retraite qui n'ont pas tous été remplacés. Au 31 décembre 2021, nous disposons de 49.1 ETP, soit 59 salariés, dont 8 vacataires.

Depuis le début d'année 2022, nous avons renforcé les équipes grâce à l'obtention de nouveaux marchés. Nous recrutons en prévision de nouvelles recettes qui financeront ces postes.

Nous atteignons un seuil critique en terme d'effectif, en-dessous duquel nous ne serons plus en capacité d'assurer toutes nos missions de service public.

FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE EN K€

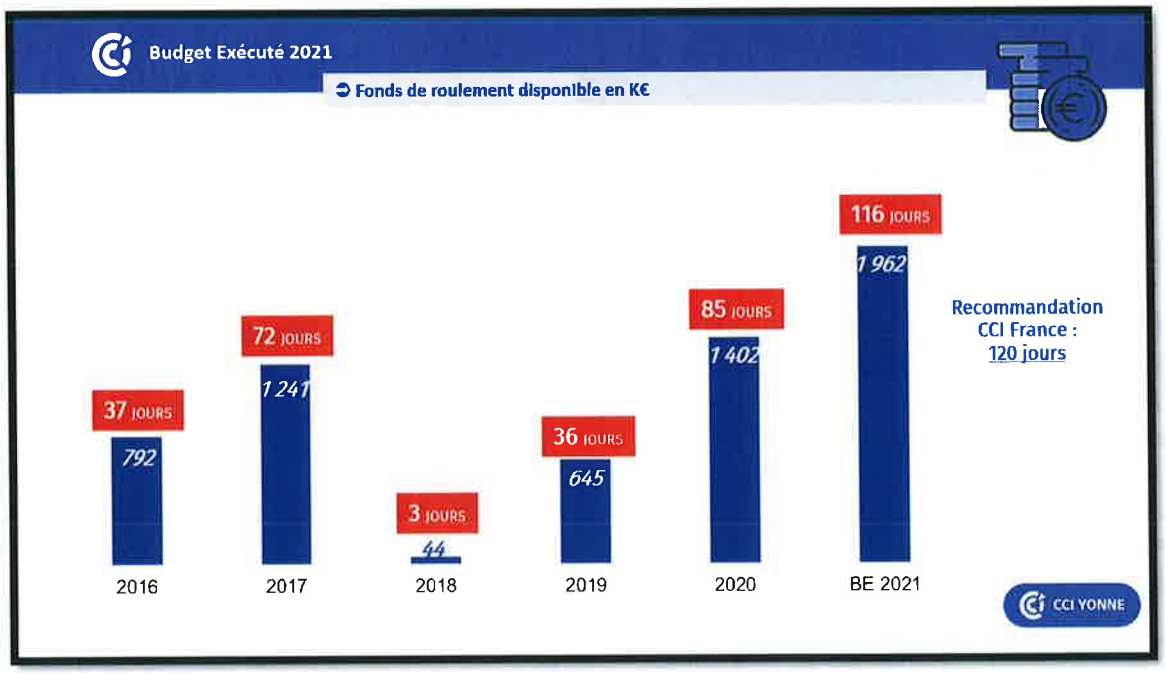

Sandrine SINET, Responsable des Finances

Grâce à la vente des parts de la société Logiyonne, le fond de roulement atteint 116 jours d'autofinancement au 31 décembre 2021, ce qui est conforme avec les 120 jours préconisés par CCI France.

Nous essayerons de maintenir le fond de roulement à ce niveau, malgré le coût des travaux de rénovation de la Pépinière de l'Auxerrois.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

La restauration de ce fond de roulement sur les dernières années et l'atteinte d'une Capacité d'Auto Financement (CAF) suffisante étaient les conditions sine qua none pour engager le programme d'investissements à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.

Thierry CADEVILLE, Président

Je tiens à souligner la performance réalisée par le Directeur Général et tous les salariés de la CCI de l'Yonne qui, dans un contexte difficile, ont mis tout en œuvre afin de poursuivre l'amélioration du compte d'exploitation et du fond de roulement qui est un des critères de jugement imposé par CCI France.
Il faudra continuer dans les prochaines années à contribuer à l'équilibre de notre compte d'exploitation car nous n'aurons pas continuellement des actifs à vendre pour équilibrer nos comptes à l'aide de résultats exceptionnels.
Le Président invite Florence PICHOL, Présidente de la Commission des Finances de la CCI de l'Yonne à venir présenter le rapport de la Commission à l'Assemblée.

Avis de la Commission des Finances sur le Budget Exécuté 2021

Florence PICHOLE, Présidente de la Commission des Finances

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

BUDGET EXECUTE 2021

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 21 avril 2022 pour examiner le budget exécuté 2021.

L'examen a porté l'attention sur les écarts significatifs avec le budget rectificatif 2021 de chaque section comptable. Parallèlement, des points de comparaison de certaines lignes budgétaires avec les comptes 2020 ont été commentés pour mieux comprendre les évolutions.

Les points suivants ont été portés à notre attention

- Une baisse de 19.8% de la Taxe pour Frais de Chambre (TFC) par rapport à 2020. Un phénomène de baisse récurrente depuis 2013.
- Le manque de visibilité du versement de la TFC depuis 2020 dû à la mise en place d'enveloppes conditionnées à hauteur de 25% de l'enveloppe globale dont les résultats sont connus l'année suivante.
- Une progression des subventions reçues de +128 K€ pour plus de la moitié au niveau de l'emploi formation (mini stage +17 K€, Stage conventionnée +33 K€ et BTS +22 K€).
- Une baisse des charges d'exploitation de 226K€ sur l'ensemble des sites, notamment
    - Sur des enveloppes de prestataires de formation -28 K€,
    - De fournitures diverses -11 K€,
    - De service d'impression sous-traité -28 K€,
    - D'entretien immobilier -27 K€,
    - D'enveloppe élection consulaire -20K€,
    - D'enveloppe de salon RIDY -45K€
- Le report sur 2022 de la vente de 6.000 m² de terrain boulevard Vauban à Sens pour un montant de 850K€.
- Une enveloppe d'investissement de 300 K€ non consommée, principalement au niveau des hôtel et pépinière d'entreprises.

Les membres de la Commission des Finances ont pris connaissance de tous les éclaircissements aux questions posées lors de la réunion.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à l'unanimité et proposent à l'Assemblée Générale de bien vouloir l'approuver.

Rapport du Commissaire aux comptes sur le Budget Exécuté 2021

François PINAULT, Commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CCI de l'YONNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI de l'YONNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le budget exécuté et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres élus et autres membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la CCI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été examinés par la Commission des Finances du 21 avril 2022.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre CCI.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Exposé des motifs

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président invite les membres de l'assemblée à poser des questions ou formuler des remarques sur le budget exécuté 2021.

Aucun membre de l'assemblée ne s'étant manifesté, le Président passe à la lecture de la délibération.

DELIBERATION

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du code du commerce,

CONSIDERANT :
- La décision du Bureau, prise le mardi 12 avril 2022,
- L'avis de la Commission des Finances rendu le jeudi 21 avril 2022,

Après avoir pris connaissance du projet de délibération portant sur l'adoption du Budget Exécuté 2021 et des documents annexes suivants :
- Bilan CCI
- Tableau détaillé CCI et services budgétaires
- Fonds de roulement CCI et services budgétaires
- L'avis du Président de la Commission des Finances
- Le rapport du Commissaire aux comptes

Le Président Thierry CADEVILLE soumet au vote de l'Assemblée Générale la délibération portant sur le Budget Exécuté 2021 de la CCI de l'Yonne.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 12 mai 2022,

***

VOTE ET APPROUVE le budget exécuté 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• **Taxe pour Frais de Chambre**	**2 071 623 €**
• **Total du compte de résultat**	**6 487 879 €**
• **Résultat comptable**	**312 738 €**
• **Capacité d'autofinancement**	**486 430 €**
• **Résultat budgétaire**	**557 449 €**
• **Fonds de roulement net en fin d'exercice**	**1 961 507 €**

DECIDE d'affecter le résultat comptable positif de 312 738 € en report à nouveau,

DONNE QUITUS au Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour les comptes de l'année 2021,

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :				
NOMBRE DE VOTANTS **19**	QUORUM **19**	POUR **19**	CONTRE **0**	ABSTENTION **0**

Annexe 1 : Budget exécuté 2021 de la CCI de l'Yonne

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président remercie les élus pour leur vote et propose de passer à la délibération relative à la mise à jour de la grille tarifaire de la CCI de l'Yonne.

3.2 MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA CCI DE L'YONNE AU 1ER JUIN 2022

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne propose plusieurs types de produits tels que des études, des listes issues du fichier consulaire ainsi que différents services telles que l'assistance à la réalisation des formalités des entreprises, la location de bureaux et diverses formations.

La majorité de ces produits et services est vendue.

La CCI étant un établissement public, les tarifs de vente qu'elle pratique doivent être fixés par un acte réglementaire, c'est-à-dire qu'ils doivent être décidés par l'assemblée générale.

Les principales modifications de tarifs concernent :

1. L'APPUI AUX ENTREPRISES

Réunion d'information Santé Sécurité Environnement *: évolution du tarif de 50 € à 60 € TTC, par participant.*

2. LA DIRECTION EQUIPEMENTS ET TERRITOIRES

Prestations immobilières *: actualisation de l'Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).*

Locations de salles et bureaux en Pépinières et Hôtels d'entreprises *: suppression des locations à l'heure.*

Pépinière d'entreprises du Jovinien *: suppression des tarifs liés à cet équipement que la CCI ne gère plus.*

DELIBERATION

VU les articles 4.4.4.1 et 4.4.4.2 de la section 4, du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, relatifs à la tarification des services proposés par la CCI,

CONSIDERANT la nécessité d'un acte réglementaire pour déterminer les tarifs de vente des produits et services d'une Chambre de Commerce et d'Industrie,

***

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 12 mai 2022,

ARRETE les tarifs de vente applicables au 1er juin 2022, tels que mentionnés dans la grille tarifaire jointe,

AUTORISE son Président et le Directeur Général à négocier ces tarifs de vente si nécessaire.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :				
NOMBRE DE VOTANTS **19**	QUORUM **19**	POUR **19**	CONTRE **0**	ABSTENTION **0**

Annexe 2 : Grille tarifaire de la CCI de l'Yonne au 1er juin 2022

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président remercie les élus pour leur vote et propose de passer à la délibération relative à l'habilitation du Président à passer des marchés publics.

3.3 HABILITATION DU PRESIDENT A PASSER DES MARCHES PUBLICS

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

Par une délibération de délégation de compétence, l'assemblée générale habilite le président, pour une durée ne pouvant excéder celle de la mandature et dans la limite des crédits inscrits au budget, à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée au sens du Code de la commande publique.

Cette délibération peut être prise en début ou en cours de mandature.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, le président détermine les modalités en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Le président informe l'assemblée générale des marchés publics conclus dans le cadre de cette habilitation lors de la séance d'approbation du budget exécuté ou lors de la séance la plus proche.

DELIBERATION

VU les articles L 1111-1, L1211-1, L2123-1, R 2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU les articles L 712-1 et R712-13 du code du Commerce, disposant que le Président de la CCI de l'Yonne est le représentant légal de l'établissement public auprès des pouvoirs publics et dans tous les actes de la vie civile,

CONSIDERANT les articles 5.2.1 à 5.2.3 du règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Yonne, relatifs au processus de passation des marchés publics,

CONSIDERANT l'obligation faite au Président de la CCI de justifier de sa qualité pour engager l'établissement dans une procédure de marché public, c'est-à-dire être habilité par son organe délibérant, à savoir l'Assemblée Générale,

CONSIDERANT que cette habilitation ne fait pas obstacle à ce que le Président informe l'Assemblée Générale des marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre de cette habilitation à la séance la plus proche.

***

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie 12 mai 2022,

HABILITE son Président, pour la durée du mandat et dans la limite des crédits inscrits au budget, à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution des marchés passés au sens du Code de la commande publique.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :				
NOMBRE DE VOTANTS **19**	QUORUM **19**	POUR **19**	CONTRE **0**	ABSTENTION **0**

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président remercie les élus pour leur vote et propose de passer à la délibération relative à la mise à jour des conditions générales de ventes de la CCI de l'Yonne.

3.4 MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA CCI DE L'YONNE

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

Pour tenir compte des spécificités des produits et prestations commercialisées par la CCI de l'Yonne, deux types de Conditions Générales de Vente ont été instaurées :

- Des CGV pour les produits ou prestations vendus par le Pôle Formation
- Des CGV pour les produits ou prestations vendus par les autres services de la CCI (hors Pôle Formation).

La version actuelle des Conditions Générales de Ventes avait été approuvée en septembre 2017.

Les Conditions Générales de Ventes doivent faire l'objet d'une actualisation, conduisant à en revoir certaines dispositions.

Outre le fait que les Conditions Générales de Ventes sont reproduites sur les bons de commande ou devis, elles peuvent être consultées à tout moment sur le site web de la CCI de l'Yonne.

DELIBERATION

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les Conditions Générales de Ventes dans le cadre de nos services payants,

***

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 12 mai 2022,

DECIDE d'appliquer les nouvelles Conditions Générales de Vente pour tous les services proposant des produits/services payants à compter du 13 mai 2022 ;

AUTORISE la mise en ligne des deux nouvelles versions des Conditions Générales de Ventes jointes en annexe de la présente délibération.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :				
NOMBRE DE VOTANTS **19**	QUORUM **19**	POUR **19**	CONTRE **0**	ABSTENTION **0**

Annexe 3 : Conditions générales de vente de la CCI de l'Yonne

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président remercie les élus pour leur vote et propose de passer à la délibération relative à la délégation de compétence de l'assemblée générale pour certaines questions administratives.

3.5 DELEGATION DE COMPETENCES DE L'ASSEMBLEE GENERALE POUR CERTAINES QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Au cours des Assemblées Générales, les membres élus ont à délibérer sur des dossiers importants qui ont un impact non négligeable sur l'environnement économique. Ce sont donc les Membres Titulaires, qui par l'adoption de délibérations, permettent à la Chambre de mettre en œuvre sa politique et de réaliser ses actions.

La loi du 2 août 2005 « en faveur des petites et moyennes entreprises » a introduit, à l'article L-712-1 (1er alinéa) du code du commerce, la disposition suivante :

« Dans chaque établissement public du réseau (des Chambres de Commerce et d'Industrie), l'assemblée générale des membres élus détermine les orientations et le programme d'action de l'établissement. A cette fin, elle délibère sur toutes les affaires relatives à l'objet de celui-ci, notamment le budget, les comptes et le règlement intérieur. ***Elle peut déléguer aux autres instances de l'établissement des compétences relatives à son administration et à son fonctionnement courant****. »*

L'appréciation du caractère courant des opérations est laissée à chaque CCI délégante.

Aussi, afin d'alléger les séances d'Assemblées Générales, il est proposé qu'une délégation de compétence portant sur des actes dûment listés soit donnée au Bureau de la CCI.

Il est bien certain que les grandes compétences légales ou réglementaires de l'Assemblée ne sont pas susceptibles d'être déléguées.

Les décisions qui auront été prises en Bureau dans le cadre de cette délégation feront l'objet d'une information en Assemblée Générale.

DELIBERATION

UTILISANT la faculté de délégation de compétences prévue par l'article L. 712-1 du code du commerce,

***

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 12 mai 2022,

DONNE délégation au Bureau pour toutes les décisions se rapportant aux opérations suivantes :

- Adhésion à une Association
  Sauf
  1. Si l'engagement financier (cotisation, subvention sous forme financière ou de prise en charge de prestations) est égal ou supérieur à 5.000 euros sur un exercice,
  2. Si la CCI est sollicitée au titre de Membre Fondateur de l'Association,

- Signature d'une Convention
  Sauf si l'engagement financier (cotisation, subvention sous forme financière ou de prise en charge de prestations) est égal ou supérieur à 5.000 euros sur la durée de la convention,

AUTORISE le bureau à demander à ce qu'une décision relevant de sa compétence fasse l'objet d'une délibération de l'Assemblée Générale,

STIPULE que l'avis des commissions statutaires (finances, marchés, conflits d'intérêts) devra être recueilli, conformément aux règles,

DEMANDE que toutes décisions prises par le Bureau dans le cadre de cette délégation de compétence, fasse l'objet d'une information en Assemblée Générale,

DONNE cette délégation pour la durée de la mandature,

STIPULE que l'Assemblée Générale, pour tout motif d'intérêt général, pourra révoquer la présente délégation à tout moment, la révocation prenant effet à l'égard du Bureau immédiatement avant même l'accomplissement des mesures de publicité de la délibération portant révocation.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :				
NOMBRE DE VOTANTS **19**	QUORUM **19**	POUR **19**	CONTRE **0**	ABSTENTION **0**

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président propose de passer à la dernière délibération, relative à l'adoption du plan de mandature 2022-2026, de la CCI de l'Yonne.

3.6 ADOPTION DU PLAN DE MANDATURE 2022-2026, DE LA CCI DE L'YONNE

Thierry CADEVILLE, Président

Ce plan de mandature a été rédigé au regard de ce que vous avez produit lors de nos séminaires de début d'année et de nos impératifs.

Si CCI France modifie sa relation avec les CCI Territoriales, sur la base du projet de mandature en cours d'élaboration, nous apporterons quelques inflexions à ce plan. Le cas échant, nous reparlerons de ces modifications en fin d'année.

A la rentrée, nous lancerons les groupes de travail pour les élus qui souhaitent s'engager plus activement dans l'élaboration et le déploiement d'un certain nombre de projets.

Exposé des motifs

À l'heure des crises économiques et financières qui impactent nos entreprises et nos territoires, et tenant compte de la nouvelle distribution des actions entre le niveau régional et le niveau départemental, la CCI de l'Yonne a choisi de mettre en œuvre l'ambition exprimée par l'ensemble de ses élus et de ses collaborateurs à travers **un plan de mandature 2022-2026**.

Ce plan repose sur les valeurs déterminées par les membres élus de la nouvelle équipe à l'issue d'un programme de séminaires d'échanges : PROXIMITE ; CONFIANCE et ENGAGEMENT.

Il se décompose en **3 orientations stratégiques** qui s'avèrent être les piliers d'activités de la CCI de l'Yonne.

Axe 1 : Agir en faveur de la compétitivité des territoires de l'Yonne

Axe 2 : Contribuer au développement des entreprises Icaunaises

Axe 3 : Développer les compétences et former aux métiers de demain

Il sera mis en œuvre tout au long de la mandature, afin de relever les défis du développement des entreprises et des territoires.

Le programme des actions au sein de ces 3 axes stratégiques pourra être toutefois amené à évoluer au cours de la mandature. La CCI devra en effet adapter son intervention aux besoins des entreprises, au contexte économique, en fonction de ses moyens humains et financiers.
Il évoluera donc de manière agile et pragmatique.

Le Président CADEVILLE cède la parole à Jérôme MAYEL, pour présenter les trois axes du plan de mandature.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Je vous renvoie au document qui se trouve dans vos dossiers et qui s'intitule « Plan de mandature ».

Chaque axe comporte plusieurs objectifs et actions identifiés et précédemment évoqués en séminaire ou en Bureau. Je vous propose de commenter le plan, axe par axe, et vous invite à interagir quand vous le souhaitez.

AXE 1

AGIR EN FAVEUR DE LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES DE L'YONNE

Cet axe est constitué de 4 objectifs qui sont :

1. ***Agir pour le maintien ou la réalisation d'équipements structurants***

Les deux actions prioritaires sont :
- *La défense de l'aéroport d'Auxerre-Branches que nous nous devons d'inscrire dans le plan pour montrer l'implication et la volonté des élus dans ce dossier.*
- *La tri modalité à venir du port de Gron, qui n'est pour le moment que fluvial et routier et orientée vers le Nord de l'Europe. Nous souhaitons ajouter la connexion fer à cet équipement, pour le connecter à l'axe Rhône-Méditerranée.*

2. ***Initier ou renforcer les conventions de partenariats avec les EPCI***

Les conventions de partenariat sont au cœur d'une partie des ressources financières de la CCI de l'Yonne, que nous allons chercher auprès des partenaires du territoire. Je citerai les principaux dispositifs qui sont :
- *L'animation du dispositif « L'Yonne industrielle », animé par Patrick COTTIN depuis novembre 2021, et cela pour trois ans.*
- *L'accompagnement du projet « Yonne 2024 » que nous devrons construire avec le Conseil Départemental,*

Les dispositifs pour lesquels les Collectivités Territoriales pourront faire appel à nous pour des accompagnements experts, de la mise en réseau, du développement ou le maintien du commerce en milieu rural sont multiples : « Cœur de ville », « Petites villes de demain », « Politique de la ville » … etc.

Toutes ces interventions seront rémunérées par le biais de conventions passées avec les Collectivités Territoriales.

3. ***Renforcer l'offre d'accueil et d'hébergement d'entreprises sur les territoires***

- *Nous souhaitons conforter notre engagement dans les antennes inter-consulaires d'Avallon et de Tonnerre. C'est un message positif fort que les consulaires adressent à ses partenaires.*

- *La transformation de l'Hôtel d'entreprises de Puisaye pour en faire une Pépinière d'entreprises et donc la mise en place d'un accompagnement des porteurs de projet sur ce site.*

Thierry CADEVILLE, Président

Nous avons une multitude de questions à nous poser par rapport à nos équipements :
- *Doit ont accompagner vers d'autres locaux des locataires qui contribuent fortement à notre compte d'exploitation ?*
- *La vocation des Pépinières est-elle de garder pendant plus de cinq ans, les entreprises ?*
- *Devons-nous vendre nos locaux aux entreprises installées dans nos Pépinières ?*

Avec un effectif de 55 collaborateurs à la CCI Yonne en 2022, alors que nous étions 120 il y a dix ans nous ne pourrons pas réaliser le même nombre de projet que dans le passé. Nous devrons faire des choix et établir des priorités.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

4. ***Déployer le programme ambitieux de transformation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.***
   - *Faire de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois un espace, une vitrine, voire même l'espace de rencontre de l'économie du territoire.*

AXE 2

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ICAUNAISES

Cet axe est constitué de 5 objectifs qui sont :

1. ***Encourager l'envie d'entreprendre***
   - *Renforcer l'appui aux porteurs de projet et la dynamique de création,*
   - *Se préparer au futur guichet unique de formalités des entreprises, en 2023.*

2. L'accompagnement à la décarbonatation de l'économie

C'est un chapeau qui englobe l'ensemble des dynamiques de décarbonatation.
Le point central de cet item est l'accompagnement à la mise en place de la technopole, c'est-à-dire, la gestion et le développement du Pôle environnemental qui s'appellera Aux'R Lab. La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois nous a attribué le marché avec l'entreprise WACANO pour une durée de 5 ans. Il sera un Espace d'incubation supplémentaire sur l'Auxerrois et nous y travaillons activement.
Nous parlerons également d'initiative d'écologie industrielle territoriale et d'économie territoriale de gestion des déchets. Ces sujets découlent directement des problématiques nationales souhaitées par le gouvernement. Elles devraient permettre à nos entreprises d'optimiser leurs performances en matière d'environnement.

3. La transition numérique des entreprises

- Nous retrouvons cet objectif qui était déjà dans le précédent plan de mandature. Nous ne sommes pas arrivés complètement au bout de la transformation numérique de l'ensemble de nos entreprises. Nous continuerons à travailler sur ce sujet aux côtés de « NUMYCO » la nouvelle association de développement de la filière numérique dans le département, avec les deux Communautés d'Agglomération du département, les partenaires syndicaux et les consulaires. Créé l'année dernière, cette association a vocation à développer la filière numérique dans le département.
- La lutte contre le risque cyber et on renforcera notre accompagnement des entreprises en sensibilisant mise en relation et travail d'intervention en urgence avec le conseil régional en cas de cyber attaque.

Thierry CADEVILLE, Président

Je vous rappelle le chiffre que nous ont donné les gendarmes de la brigade de cyber criminalité : une entreprise sur deux sera touchée à un moment ou un autre par la cyber criminalité.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

4.Faire de l'export un relais de croissance des entreprises locales

La CCI de l'Yonne est le relais d'une stratégie régionale puisque l'export est du ressort de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Bourgogne Franche-Comté, avec des délégations des conseillers exports dans chaque Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale.

A la CCI de l'Yonne, nous avons Maryline POTEL, conseillère export et Christine MADON qui traite des formalités à l'international.

Notre mission sera de contribuer à la mise en place du programme de développement de l'export validé à l'échelle de la CCIR Bourgogne Franche-Comté

Céline DUBREUIL, membre associée et dirigeante de l'entreprise LA TRINQUELINETTE à Saint-Léger-Vauban

Nos clients pâtissent beaucoup de la hausse des carburants. Je suis favorable à l'export qui représente 20% de notre chiffre d'affaires et qui pourtant n'est pas complétement compatible avec la protection de l'environnement et le développement du commerce local.

Il est primordial de développer le commerce local, mais c'est également très valorisant d'exporter et de pouvoir vendre ses produits à l'échelle mondiale. Il faut trouver un juste équilibre.

Thierry CADEVILLE, Président

L'export fera l'objet d'un des ateliers que nous lancerons à la CCI de l'Yonne en septembre. Il nous faut trouver un « export vert ».

En 2021, la France affiche un déficit de 100 milliards d'euros de la balance commerciale. D'après CCI France, si nous produisions en France une centaine des produits que nous importons, nous pourrions réduire de 75% nos importations.

Frédérique LECOMTE

Nous avons besoin de l'extérieur. Le bilan carbone d'une entreprise qui exporte ne doit pas et ne peut pas être à zéro. Ce qui est demandé aux entreprises, c'est de tendre vers une amélioration du bilan carbone. Nous devons tous être dans une optique d'amélioration, pour que l'agrégation de nos efforts améliore le bilan général.

5.Favoriser la mise en réseau des entrepreneurs

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Le dernier objectif vise à favoriser la mise en réseau des entreprises via deux actions :

- *Poursuivre les RIDY en biennal. Je vous donne donc rendez-vous pour les RIDY 2023.*
- *Conforter les clubs d'entreprises existant et en créer de nouveaux selon les besoins. Les territoires nous sollicitent pour créer des clubs territoriaux au même titre que le club BusinesSens dans le Sénonais. Une des ambitions de la CCI sera de déployer ces principes de mise en réseau dont la qualité est reconnue de tous.*

AXE 3

DEVELOPPER LES COMPETENCES ET FORMER AUX METIERS DE DEMAIN

Cet axe est constitué de 3 objectifs qui sont :

1. ***Renforcer l'offre d'enseignement supérieur dans le département***

Le renforcement de l'offre d'enseignement supérieur dans le département passe déjà par notre capacité à connaître les besoins en formation supérieure sur le territoire. Nous lancerons donc une consultation des entreprises pour déterminer les besoins et y répondre dans la mesure du possible.

Thierry CADEVILLE, Président

- *On ne nous attend pas en matière de formation car le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) que nous avons rencontré aux assises de la formation à Sens, vient de créer des formations à Sens.*
- *La CCI de l'Yonne a un rôle à jouer en fédérant l'offre de formation en fédérant l'ensemble des acteurs de la formation du département tels que l'UIMM, le CIFA la FFB*

2. ***Valoriser les métiers et l'emploi dans l'Yonne***

Déployer la plateforme « Positiv'Emploi » sur d'autres territoires. Nous reparlerons de ce sujet lors des prochaines AG.

3. ***Impulser une dynamique étudiante***

Nous souhaitons mettre en réseau les étudiants et créer, avec l'ensemble des acteurs de la formation, un environnement favorable à la vie étudiante.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 12 mai 2022,

ADOPTE son Plan de Mandature 2022-2026.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :				
NOMBRE DE VOTANTS **19**	QUORUM **19**	POUR **19**	CONTRE **0**	ABSTENTION **0**

Annexe 4 : Plan de mandature de la CCI de l'Yonne 2021

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président remercie les élus pour leur vote et propose de passer aux informations.

4. INFORMATIONS

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Nous avons depuis quelques jours une dizaine de moutons en éco pâturage sur une partie du terrain du Village d'Entreprises du Sénonais. Nous nous engageons dans une dynamique de développement durable. Nous étudions la possibilité d'y installer également des ruches.

4.1 RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA CCI DE L'YONNE

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président invite les élus à consulter le rapport d'activité de la CCI de l'Yonne qui se trouve dans les dossiers de séance.

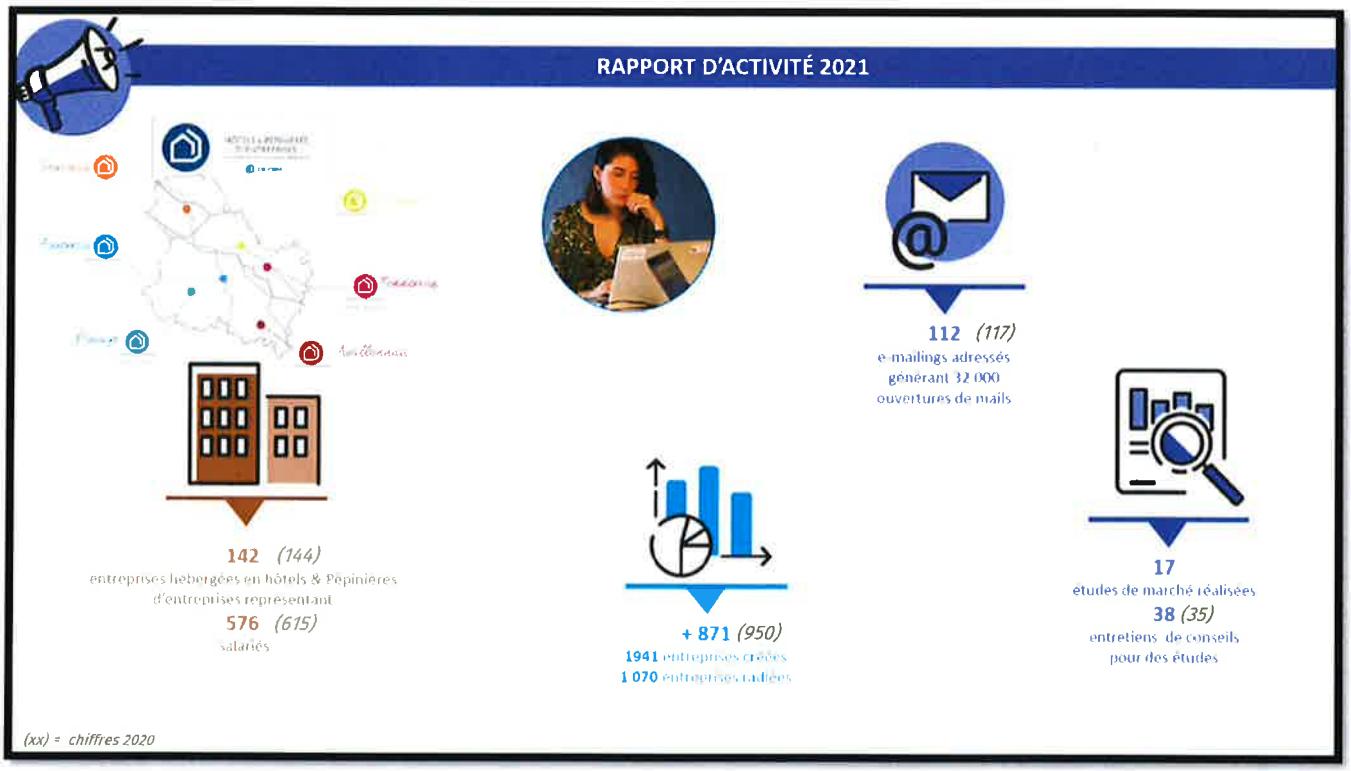

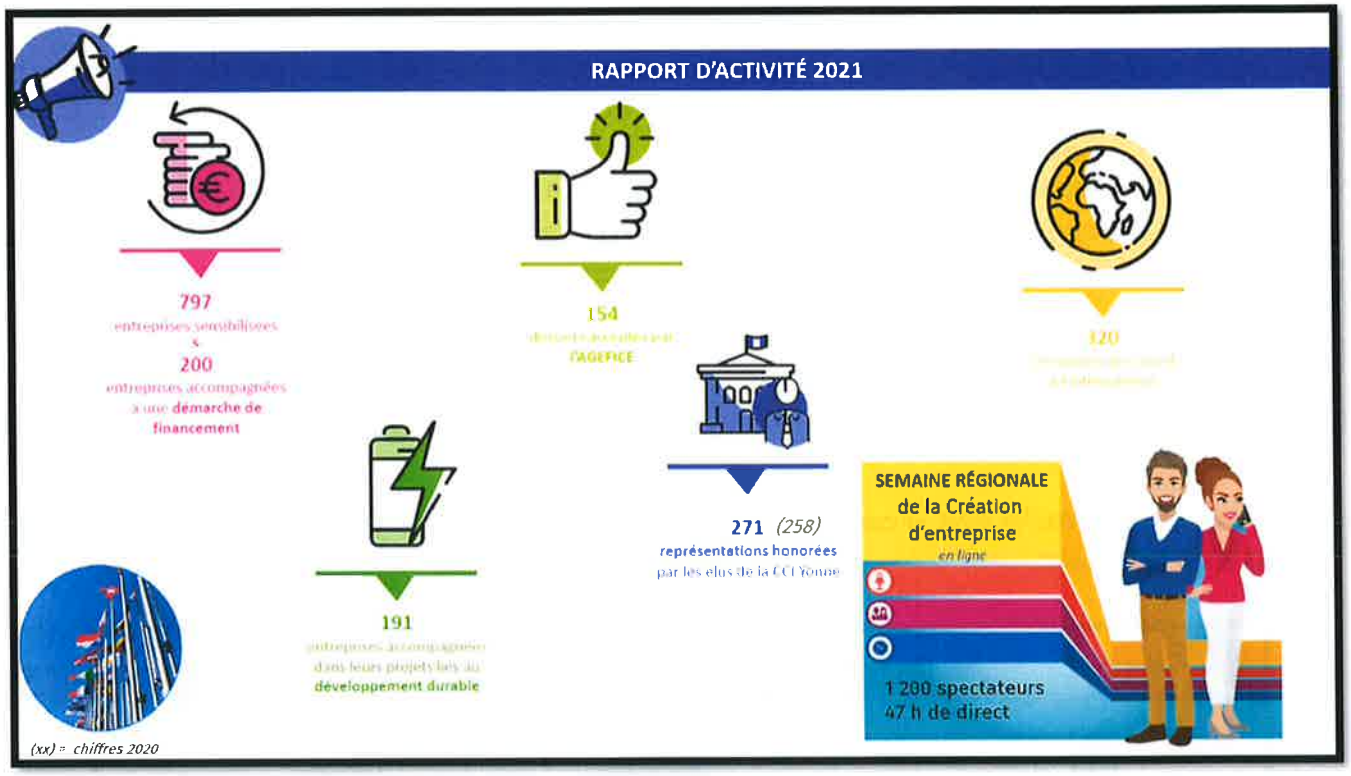
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021
797
entreprises sensibilisées
à
200
entreprises accompagnées
à une démarche de
financement
154
l'AGEFICE
120
271 (258)
représentations honorées
par les élus de la CCI Yonne
191
développement durable
SEMAINE RÉGIONALE
de la Création
d'entreprise
en ligne
1 200 spectateurs
47 h de direct
(xx) = chiffres 2020

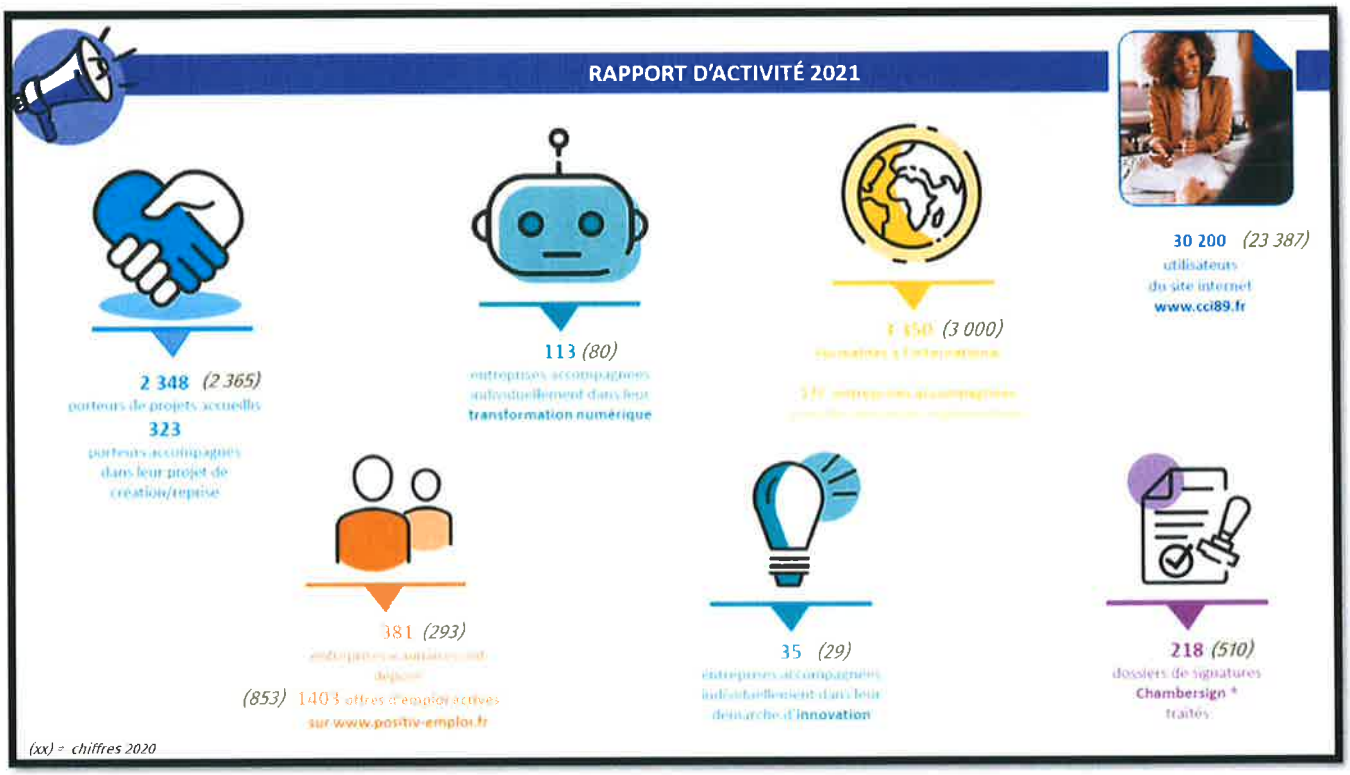
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021
2 348 (2 365)
porteurs de projets accueillis
323
porteurs accompagnés
dans leur projet de
création/reprise
113 (80)
entreprises accompagnées
individuellement dans leur
transformation numérique
30 200 (23 387)
utilisateurs
du site internet
www.cci89.fr
381 (293)
(853) 1403 offres d'emploi actives
sur www.positiv-emploi.fr
35 (29)
entreprises accompagnées
individuellement dans leur
démarche d'innovation
218 (510)
dossiers de signatures
Chambersign *
traités
(xx) = chiffres 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

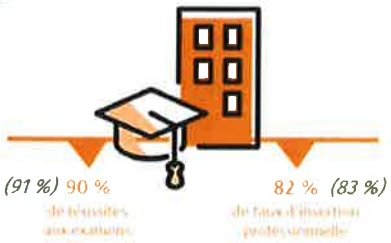

CCI YONNE Campus

983 apprenants accompagnés
(868)

98 834 heures stagiaires
(92 329)

97 diplômés Campus
(79)

173 conventions Cherpion signées
(134)

(xx) = chiffres 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Le rendez-vous industriel de Bourgogne-Franche-Comté

- **200 exposants** provenant de 28 départements
- **2 200 visiteurs**
- **650 exposants** badgés

Nombre de participants aux Conférences
- Industrie du Futur : Hydrogène : 130
- Numérique : 62
- La recherche du bien commun : 33
- Intelligence Artificielle : 20

Forum de l'international
- 30 experts présents
- 20 pays représentés
- 5 pôles thématiques

A la question : notre salon a-t-il globalement répondu à vos attentes ?

Nous avons obtenu la note de :
8,10 / 10
73 % des exposants souhaitent participer à une édition 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

• Fonds Régional d'Intervention - FRT

Soutenir les besoins d'investissement des entreprises pendant la crise COVID 19

Dans le cadre du Plan de Relance lancé par l'État, et par délégation aux régions dans le cadre de la loi NOTRE, un Fond Régional des Territoires a été mis en place. Un des objectifs de ce dispositif est de soutenir les dépenses d'investissement matériel ou immatériel des entreprises, suite à la crise du Covid-19.

214 projets d'investissement analysés par la CCI, en partenariat avec la CMA

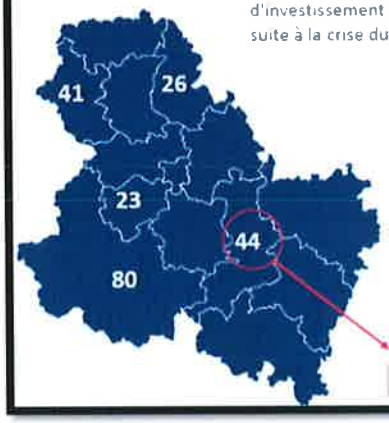

44 entreprises du Chablisien ont bénéficié du FRT

Les Communautés de Communes avec le soutien du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté ont mis en place, en 2021, un fonds d'aides destiné aux entreprises de 0 à 10 salariés implantées sur leur territoire respectif.

La Chambre de Commerce et d'Industrie a relayé le dispositif auprès des entreprises, assuré l'accompagnement des chefs d'entreprises souhaitant en bénéficier, instruit les demandes de subventions et présenté les dossiers lors des commissions d'attribution,

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

TERRITOIRES D'INDUSTRIE
YONNE INDUSTRIELLE

La CCI de l'Yonne participe à l'animation et à l'ingénierie du dispositif sur l'ensemble du périmètre de 5 EPCI : Auxerrois, Sénonais, Jovinien, Florentinois, Migennois

Enjeu n°1 : LA STRUCTURATION DES FILIÈRES

Impulser la mise en réseau des acteurs de la PLASTURGIE et de l'AGROALIMENTAIRE pour optimiser le travail en RÉSEAU à l'image des filières AÉRONAUTIQUE & MÉCANO-SOUDURE.

Enjeu n°2 : L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Déploiement de la compétence par les EPCI pour offrir aux entreprises une OFFRE DE SERVICES COMPLÈTE et mettre en place un PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT.
Émergence => Captation => Accélération => Pérennisation

Enjeu n°3 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impulser les initiatives permettant la mise en place d'une ÉCONOMIE CIRCULAIRE pour mieux produire, mieux consommer et mieux recycler.
Repenser la MOBILITÉ DE DEMAIN pour réduire son impact environnemental via l'utilisation d'énergie DÉCARBONÉE.

Enjeu n°4 : L'EMPLOI / LA FORMATION

Engager une politique de GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES afin d'anticiper les besoins en formation et recrutement. Mettre en place une POLITIQUE D'ACCUEIL des cadres pour développer l'ATTRACTIVITÉ du territoire.

Annexe 5 : Rapport d'activité 2021 de la CCI de l'Yonne

4.2 POINT SUR LES RECRUTEMENTS A LA CCI DE L'YONNE

Jérôme MAYEL, Directeur Général

*Nous accueillerons, **Cédric ZANON, nouveau responsable de la Chambre Economique de l'Avallonnais** le 1er juin. C'est une très bonne nouvelle.*

Le Service Création-Reprise a été renforcé par deux recrutements :

4. ***Isis PERDRIAT, conseillère création-reprise des entreprises** a intégré la CCI de l'Yonne début février au VES, à Sens. Sa mission est de renforcer l'accompagnement création sur la moitié nord du département,*

5. ***Johanna NOLIN, conseillère création en accompagnement des entreprises en Pépinières.** Johanna est arrivée fin avril et assure le suivi des entreprises en pépinières au cours de leur trois premières années.*

***Clara PERRET, Responsable du Pôle environnemental** recrutée par notre partenaire WACANO est arrivée début avril. Clara travaille en étroite collaboration avec les services de la CCI.*

***Mélanie QUENEHEN chargée de communication**, intégrera la CCI de l'Yonne le 13 juin prochain. Lors des séminaires de début d'année, les membres élus ont souligné un déficit en communication.*

Deux postes sont toujours en cours de recrutement :

- ***Un/une conseiller/conseillère en financement des entreprises**, suite à la démission d'Audrey LOISON,*

- ***Un/une animateur/animatrice du Pôle environnementale** recruté(e) par la CCI qui travaillera avec Clara PERRET. L'animateur travaillera sur les trois sites liés au marché avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : le Fab Lab des vestiaires Guillet et le Pôle environnemental (Aux'RLab).*

Ces recrutements interviennent pour faire face à un surcroit d'activité, lié à l'obtention de nouveaux marchés. C'est une démarche très positive.

Le Président CADEVILLE invite Hervé AUBERGER et Ambre REBOULEAU à présenter les formations par alternance, proposées par la CCI de l'Yonne.

4.3 PRESENTATION DES FORMATIONS PAR ALTERNANCE DE LA CCI DE L'YONNE

Hervé AUBERGER, Directeur Emploi-Formation

Ambre REBOULEAU, Alternante BAC+3 Bachelor Responsable Développement Commercial

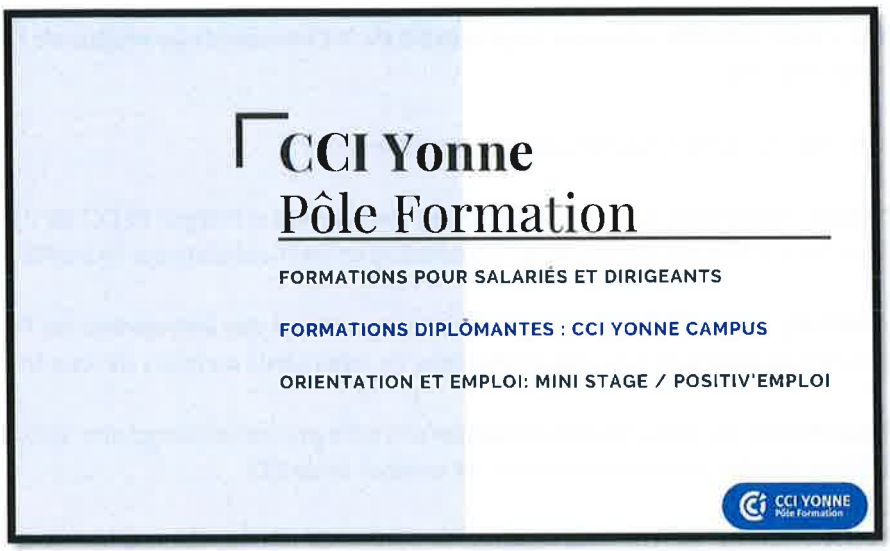

Hervé AUBERGER, Directeur Emploi-Formation

Aujourd'hui nous vous proposons un zoom sur une partie de nos activités : les formations par alternance.

La Direction Emploi-Formation est constituée de trois grands pôles d'activités :

1. ***La formation des salariés et dirigeants** qui est notre cœur de métier. Nous pouvons ajouter les particuliers via le Compte Personnel de Formation (CPF).*

2. ***Les formations diplômantes** regroupées sous l'appellation « CCI Yonne Campus »*

3. ***L'orientation et l'emploi** avec deux principales activités qui sont les mini-stage et la plateforme « Positiv'Emploi ».*

Les cinq cycles en alternance que nous proposons à la CCIY sont développés en collaboration avec le « CFA Sup de Bourgogne ».

Depuis la création de l'Ecole de Gestion et de Commerce de Sens, nous sommes une Unité de Formation d'Apprentis (UFA).

Le CFA Sup de Bourgogne est un appui important au niveau de la Bourgogne. Il regroupe les centres de formation de Bourgogne, dont l'Université de Bourgogne (UB) et l'École Supérieure de Commerce de Bourgogne aussi appelée « Burgundy School Of Business » (BSB).

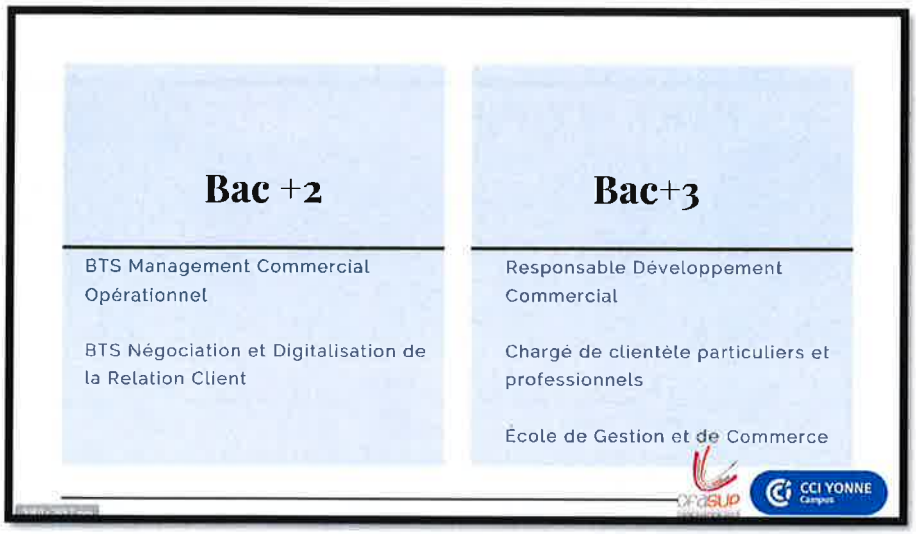

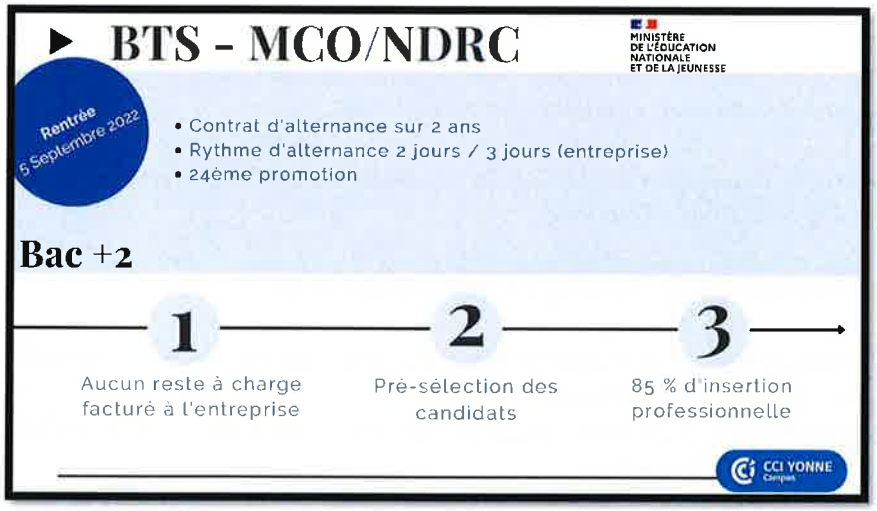

***Au niveau BAC +2**, nous proposons deux BTS en contrat d'alternance sur 2 ans :*

1. ***BTS Management Commercial Opérationnel (MCO)** qui forme les futurs managers en commerce sédentaire.*

2. ***BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC)** postes de technico commerciaux et commerce itinérant.*

En septembre, les étudiants auront cours les lundis et mardis et passeront le reste de la semaine en entreprise
On a une véritable expérience dans ce cursus nous en sommes à la 24ème promotion.
Si vous prenez un alternant il n'y a aucun reste à charge pour l'entreprise.

Hervé AUBERGER, Directeur Emploi-Formation

Une des missions principales d'Ambre, à la CCI de l'Yonne, est de se rendre dans les établissements scolaires pour présenter et promouvoir nos formations.

***Au niveau BAC +3**, nous proposons trois cursus en alternance :*

1. *Responsable Développement Commercial (RDC),*
2. *Chargé de Clientèle Particuliers et Professionnels (CCPP),*
3. *L'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC).*

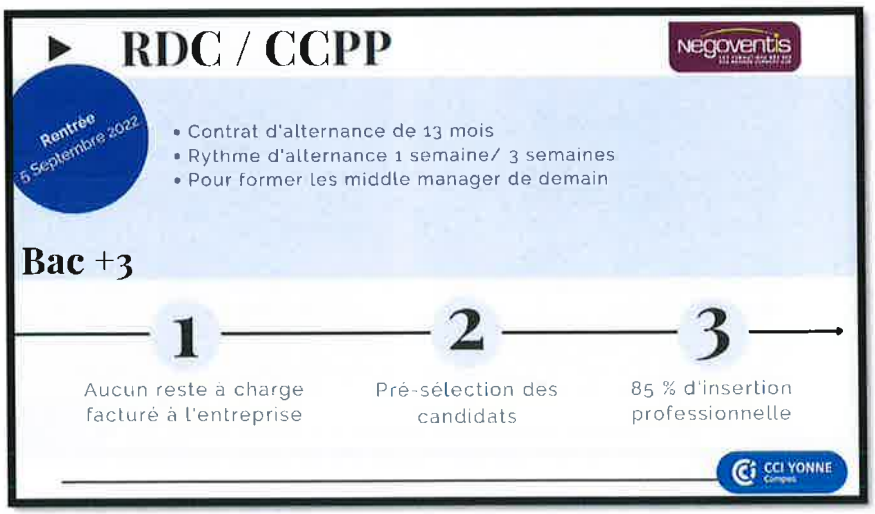

Nous proposons deux formations BAC +3, du Réseau NEGOVENTIS, qui se déroulent sur une année :

Pour les formations RDC et CCPP, le rythme d'alternance est de deux jours en cours et trois jours en entreprise. Nous opérons une présélection des candidats via un entretien.

En 2021 nous avons obtenu un taux d'insertion de nos diplômés de 85%, en emploi stable et durable, c'est à dire des personnes en CDI ou CDD de plus d'un an.

1. *La formation Responsable de Développement Commercial (RDC)*

Nous proposons cette formation dans l'Yonne depuis 12 ans. Nous formons des commerciaux qui deviendront par la suite des responsables commerciaux.
Cette formation se réalise via un contrat d'un an en apprentissage, avec un rythme d'alternance d'une semaine à la CCI et trois semaines en entreprise.

La prise en charge financière est toujours la même. Il n'y a pas de reste à charge pour l'entreprise. C'est une pratique qui est différente selon les organismes, mais la CCI de l'Yonne a pour principe de s'aligner sur les contrats des OPCO.

Nous présélectionnons les candidats en amont, avant même de les positionner auprès des entreprises.

2. *La Formation Chargé de Clientèle Particuliers et Professionnels (CCPP)*

C'est un nouveau cycle spécifique au groupe bancaire qui vient d'être renouvelé sous une nouvelle appellation. La CCI de l'Yonne a noué d'étroits partenariats avec l'ensemble des enseignes bancaires et d'assurances du territoire.

L'Ecole de Gestion et de Commerce de Sens (EGC) *est le troisième cycle BAC +3 que nous proposons en alternance. C'est un cycle en apprentissage à partir de la troisième année et que nous proposerons à la rentrée 2023, en apprentissage dès la deuxième année.*

Le rythme d'alternance est particulier puisque les étudiants sont en entreprise les jeudis et vendredis durant les six premiers mois du contrat, puis à temps complet les six derniers mois.

Je vous rappelle que l'EGC de Sens est le seul programme de la CCI de l'Yonne à pouvoir percevoir la taxe d'apprentissage. Je remercie les entreprises qui nous l'ont déjà affectée et qui ont ainsi contribué, entre autre, au renouvellement de nos outils pédagogiques.

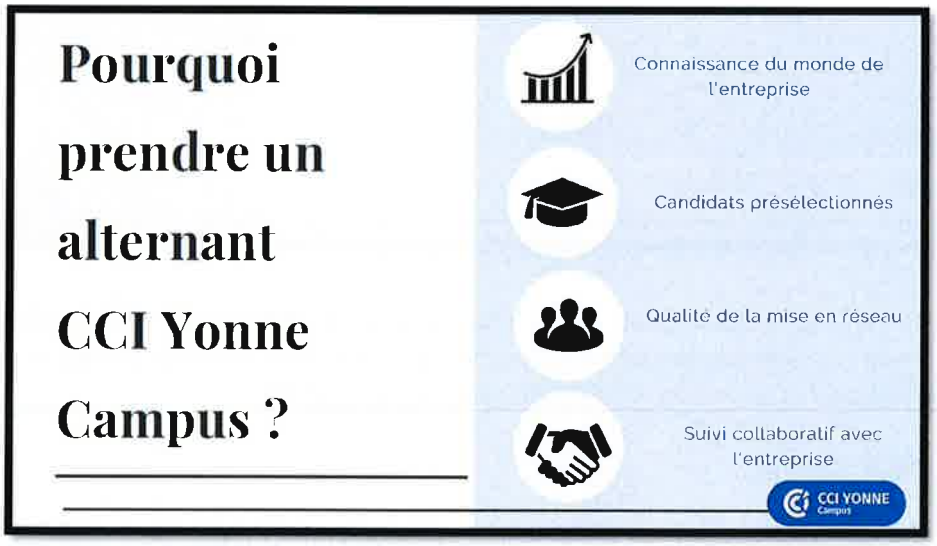

<u>Pourquoi prendre un alternant CCI Yonne Campus ?</u>

<u>Ambre REBOULEAU, Alternante BAC+3 Bachelor Responsable Développement Commercial</u>

- ***La CCI a une connaissance du monde de l'entreprise*** *: nous disposons d'une connaissance pointue des entreprises et de l'économie du territoire, grâce aux différents services de la CCI quotidiennement en*

contact avec les entreprises du département et les organismes impliqués dans le développement économique.

- ***Candidats présélectionnés** : nous recevons tous les candidats en entretien afin de déterminer leurs valeurs et leurs motivations par rapport aux valeurs et besoin des entreprises afin de leur présenter les meilleurs candidats.*
- ***Qualité de mise en réseaux***
- ***Suivi collaboratif avec l'entreprise** : nous réalisons un suivi collaboratif avec l'entreprise, tout au long du cursus pour accompagner l'entreprise*

Hervé AUBERGER, Directeur Emploi-Formation

Concernant le positionnement de nos étudiants, nous avons une volumétrie de deux ou trois candidats maximum qui correspondent aux valeurs du dirigeant et de l'entreprise.

Si vous avez des interrogations ou des besoins nous sommes à votre disposition.

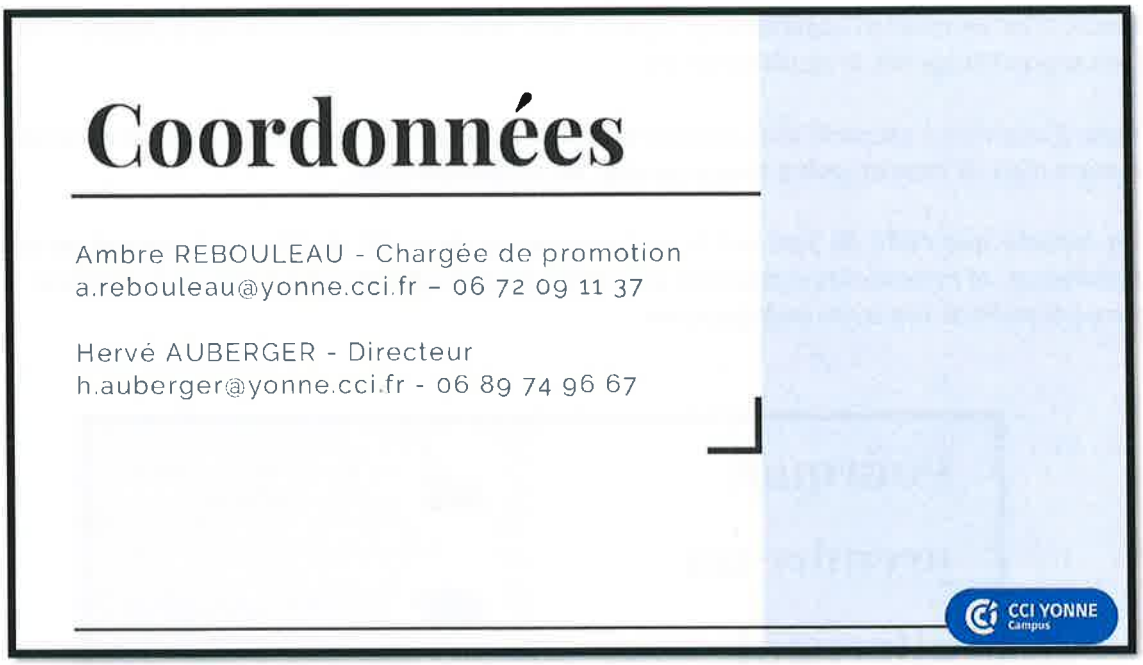

N'oubliez pas que la plateforme « Positiv'Emploi » vous permet de déposer vos offres d'alternance.
Nous faisons la promotion de la plateforme auprès des candidats pour consulter ces offres.
La mise en relation peut être grandement facilitée par « Positiv'Emploi ».

Thierry CADEVILLE, Président

Nous devons être des ambassadeurs du maintien des bacheliers dans l'Yonne pour deux principales raisons :
- Eviter des frais de déplacement et d'hébergement aux parents,
- Augmenter nos chances de les garder sur le territoire et de les intégrer dans nos entreprises.

4.4 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LES PRINCIPALES STRUCTURES DEPARTEMENTALES

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Jérôme MAYEL remercie les candidats qui se sont portés volontaires et ajoute que le tableau complet des représentations est joint au dossiers de séance.

Il invite les élus à le contacter s'ils souhaitent se positionner pour pourvoir les places vacantes au sein de plusieurs organismes.

4.5 ORGANISATION D'UN SPEED MEETING

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Jérôme MAYEL annonce la tenue d'un speed meeting au cours du mois de juin qui aura pour but de faire se rencontrer les élus entres eux et également les élus et les collaborateurs de la CCI de l'Yonne.

Le speed meeting aura lieu de 11h30 à 13h. Chacun disposera à chaque fois de quelques minutes pour se présenter et présenter son activité.

Jérôme MAYEL invite les élus à prolonger cet évènement autour d'un déjeuner afin qu'élus et collaborateurs puissent poursuivre leurs échanges dans un cadre moins formel.

6. INTERVENTION DE MAITRE LAURE ET MAITRE CARLO, ADMINISTRATEURS JUDICIAIRE

Avant de passer la parole à Maître LAURE et Maître CARLO, administrateurs judiciaires, Thierry CADEVILLE, invite Pascal BAILLY, Président du Tribunal de Commerce à présenter l'activité et le rôle d'un Tribunal de Commerce.

Pascal BAILLY, Président du Tribunal de Commerce d'Auxerre

Bonjour à tous,

Un Tribunal de Commerce exerce deux types d'activité : une activité administrative et une activité judiciaire.

- *Administratif : immatriculations des nouvelles entreprises.*
- *Judiciaire : procédures collectives, amiables et judiciaires*

Les immatriculations entre le 1er janvier et le 11 mai :

Création de sociétés commerciales à Auxerre

- *2019 : 159 nouvelles entreprises immatriculées*
- *2020 : 156 nouvelles entreprises immatriculées*
- *2021 : 195 nouvelles entreprises immatriculées*
- *2022 : 211 nouvelles entreprises immatriculées*

Création de microentreprises à Auxerre

- *2019 : 92 nouvelles entreprises immatriculées*
- *2020 : 86 nouvelles entreprises immatriculées*
- *2021 : 175 nouvelles entreprises immatriculées*
- *2022 : 221 nouvelles entreprises immatriculées*

Le nombre de création de microentreprises a été multiplié par trois entre 2019 et 2022 à Auxerre.

Le rôle principal du Tribunal de Commerce est d'aider les entreprises qui rencontrent des problèmes de trésorerie surtout dans le cadre de procédures amiables. C'est le cas des entreprises en bonne santé mais faisant face à des difficultés de trésorerie prévisibles et/ou transitoires.

Dans le cadre de procédures amiables, si les difficultés sont transitoires, il est intéressant de prendre contact avec le Président du Tribunal de Commerce pour essayer de trouver des leviers afin de figer pendant une période les dettes que vous avez pour reconstituer le capital de l'entreprise et traverser la période difficile.

Lorsque l'entreprise est assignée, le rôle du Tribunal de Commerce est de défendre les chefs d'entreprises et les aider à trouver la meilleure solution pour sortir des difficultés. Quand la situation financière nous oblige à ouvrir une procédure de redressement judiciaire, nous nommons un administrateur parfois, et toujours un mandataire judiciaire pour représenter les créanciers.

Si c'est à la demande du chef d'entreprise nous ouvrons une procédure de sauvegarde. A ce stade, nous commençons par regarder si l'entreprise constitue du passif tous les jours. Si c'est le cas nous n'allons pas plus loin. En revanche, si l'entreprise ne génère pas de passif nous nous donnons une première période d'observation de six mois pour permettre au mandataire de constituer réellement le passif.
Au cours de la période, nous vérifions si l'entreprise est viable, car le jour de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire les dettes sont figées. Si cette dernière est viable nous nous assurons qu'elle sera en capacité de rembourser le passif sur une période pouvant s'étaler jusqu'à dix ans.

Thierry CADEVILLE, Président

Thierry CADEVILLE remercie Pascal BAILLY pour son intervention qui a permis de contextualiser le sujet et invite Maître LAURE et Maître CARLO à présenter leur métier.

Maître Virginie LAURE

Bonjour à tous,

Je suis Virginie LAURE et je vous présente François CARLO. Nous sommes mandataires judiciaires à Joigny.

Notre but n'est pas de vous faire un cours sur les procédures collectives, qui évoluent beaucoup depuis le COVID mais de dédramatiser la situation de liquidation judiciaire et de procédure collective.

Nous constatons qu'il est difficile pour un dirigeant d'entreprise de passer la porte du tribunal car cela fait peur. La notion de jugement fait peur, car quand vous vous êtes battus pour vos entreprises et que vous voyez les premières difficultés c'est un échec et c'est difficile à admettre pour soi. Aller voir des personnes tierces pour expliquer ses difficultés et demander de l'aide est d'autant plus délicat.

Pourtant il y a une constante, et en période post COVID c'est encore plus important de le dire, les outils mis en places sont essentiels à la gestion d'une entreprise.
Les procédures amiables sont essentielles et ne pas les connaître c'est avoir un risque supplémentaire d'échouer.

Lorsqu'on parle de notre profession, on parle toujours de mandataire « liquidateur », le terme fait peur, notre profession fait peur, le Tribunal de Commerce fait peur, le mandataire liquidateur fait peur. Or, le nom complet de notre profession est « mandataire au redressement et à la liquidation ».

En proportion nous avons moins de procédure de liquidation que de procédure de redressement. Cela s'explique par le fait que le chef d'entreprise ne connaît pas les procédures et n'ose pas demander de l'aide. Donc, à la première difficulté, il se replie sur lui et espère que la situation va évoluer positivement. Or, pendant ce temps, les huissiers, les tiers détenteurs se manifestent et plus le temps passe, plus les créances augmentent. Quand les difficultés sont prises en amont, nous arrivons à limiter la casse et à garder la confiance des salariés, de la banque, des avocats, de l'expert-comptable et à trouver des solutions.

Aujourd'hui, sur la globalité des procédures de redressement et des plans de continuation, nous n'avons qu'un faible pourcentage d'échec (10 %), soit parce les dirigeants en difficulté sont arrivés suffisamment tôt par les mécanismes de détection du Tribunal de Commerce, soit parce qu'ils ont été accompagnés par leur expert-comptable ou leur Directeur Administratif et Financier (DAF).

Maitre CARLO
Le rôle de l'expert-comptable est primordial en cas de difficultés du dirigeant. Malheureusement, très souvent les entrepreneurs en difficulté franchissent la porte du Tribunal de Commerce bien trop tard, lorsqu'elles n'ont déjà plus de trésorerie et beaucoup moins de chiffre d'affaires. Or, à ce stade, les solutions de redressement et de sauvegarde sont déjà très limitées.

Les entreprises qui déposent assez tôt la cessation de paiement ou effectuent une demande d'accompagnement du tribunal dans le cadre de sauvegarde ont beaucoup plus de chance de se relever.
Si la demande est réalisée suffisamment tôt, nous avons de bonnes chances de succès et les présidents des tribunaux de commerce dans la salle pourront vous le confirmer. Malheureusement, les experts-comptables ont souvent des difficultés à accompagner le chef d'entreprise à la porte du Tribunal. C'est très regrettable.

Maître LAURE
Aujourd'hui, nous traiterons uniquement des procédures collectives :

- *Procédure de sauvegarde,*
- *Procédure de redressement,*
- *Procédure de liquidation judiciaire.*

Nous parlerons également des procédures de liquidation, car la vie de chef d'entreprise est pavée de bonnes intentions et de difficultés et malheureusement un jour ou l'autre cela peut aussi s'arrêter.

Un constat qu'ont pu faire les mandataires et les administrateurs, c'est que les chefs d'entreprise savent comment une entreprise se créée mais pas comment elle s'arrête. Nous avons souvent le cas de chefs d'entreprise qui ont cessé leurs activités et qui ont laissé perdurer la situation en attendant une assignation de l'URSSAF, une action du parquet et cela pendant de nombreuses années.

Les solutions de continuation que sont les procédures de sauvegarde et les procédures de redressement judiciaire ne sont pas la majorité des procédures.

La différence entre les deux procédures, c'est l'état de cessation des paiements, c'est-à-dire, l'incapacité à un moment donné à pouvoir faire face aux sommes qu'on exige au chef d'entreprise. (Cotisations, salaires, lettre de change, TVA, échéance de prêt, ...).

Lorsque le chef d'entreprise n'est pas en mesure à la date de l'échéance de faire face à cette dette, on dit qu'il est en ***état de cessation des paiements****. A ce moment-là, la loi oblige le chef d'entreprise, dans les 45 jours qui suivent, à solliciter l'aide du Tribunal de Commerce pour déclarer sa difficulté et bénéficier de sa protection.*

Maitre CARLO

En procédure de Sauvegarde *il n'y a pas d'état de cessation des paiements, mais une difficulté prévisible qui va entrainer une difficulté de trésorerie à terme. C'est par exemple le cas où l'entreprise a un client unique qui a décalé plusieurs fois sa commande ou un fournisseur qui ne peut pas livrer. Dans ce cas, le chef d'entreprise peut aussi solliciter le Tribunal de Commerce. La procédure de sauvegarde est assez récente et c'est surtout une loi psychologique pour que les entreprises aillent vers les Tribunaux de Commerce. Mais cette procédure fonctionne peu car les dirigeants n'anticipent pas et il faudrait que les experts-comptables interviennent pour les pousser à solliciter l'aide du Tribunal de Commerce.*

L'issue finale des deux types de procédure est la même. La différence entre la procédure de sauvegarde et de redressement judiciaire s'amenuise au fil des réformes.
En procédure de sauvegarde, lorsque le plan était arrêté, le dirigeant ne pouvait pas être poursuivi, alors qu'en procédure de redressement judiciaire le créancier ou la banque pouvait poursuivre la caution. Maintenant on ne peut pas poursuivre le dirigeant tant que le plan de redressement perdure, c'est-à-dire que pendant maximum dix ans, la caution ne peut pas être activée.

Le problème de la procédure de sauvegarde c'est que si l'entreprise ne peut pas payer ses salariés, il ne peut pas demander une avance auprès du CGEA, Centres de Gestion et d'Etude des Associations pour la gestion du régime de Garantie des créances des Salariés. Quand il est en redressement judiciaire et qu'il y a des salaires à payer, au moment de l'ouverture de la procédure toutes les créances salariales qui peuvent être dues sont avancées par le CGEA. Cette avance dure le temps du plan ou de la période d'observation.

Le CGEA est une assurance qui garantit les salaires. C'est la cotisation au Fonds National de Garantie des Salaires (FNGS). C'est un système d'assurance qui a plus de quarante ans et qui permet de garantir les créances salariales en cas de difficultés de l'entreprise. Elle garantit les salaires, les congés payés, les indemnités fixes, les préavis, les accessoires, c'est-à-dire, toutes les créances de nature salariale dues à l'ouverture de la procédure.

Si on prend l'hypothèse simple d'un redressement judiciaire avec une ouverture de la procédure au 17 avril. Le salaire d'avril va être découpé en deux parties. La première partie du 1er au 16 avril et la deuxième partie du 17 au 30 avril. La première partie va être prise en charge par l'AGS. C'est un prêt à taux zéro qui permet de libérer la trésorerie de l'entreprise, pour alléger la structure et lui permettre de redémarrer.
Un redressement judiciaire c'est un peu comme recréer une entreprise et recommencer, au niveau du passif, à la date du redressement judiciaire. Tout ce qui est antérieur et négatif est bloqué.

Maître LAURE

Les interlocuteurs en procédure collective peuvent être nombreux et le premier est le ***Tribunal de Commerce****. Lorsque le chef d'entreprise dépose sa cessation de paiement,* ***le greffier*** *le reçoit et lui remet une lettre d'audience.*
Suite à cette audience, des organes de procédures vont être désignés : il y aura systématiquement ***les mandataires,*** *puisque dans toutes les procédures il y a des créanciers. Il y aura potentiellement* ***un administrateur judiciaire,*** *si c'est une grande entreprise et systématiquement s'il y a une difficulté particulière, comme par exemple un dirigeant perdu dans la procédure et qui doit négocier avec un gros fournisseur ou un gros client. Dans ce cas, le tribunal peut désigner un administrateur judiciaire pour l'accompagner.*

Maître CARLO

Cela peut être aussi le cas où l'expert-comptable est défaillant ou lorsqu'il n'y a pas d'expert-comptable pour pourvoir établir la réalité du passif et des comptes, au niveau des cotisations sociales, la TVA etc.

Ensuite, ***un juge commissaire*** *est désigné. Celui-ci est juge référent au niveau de la procédure et veille au bon déroulement de la procédure. Il traite les litiges propres à la procédure collective. Si un créancier demande trop par rapport à ce qui est estimé, c'est le juge commissaire qui arrêtera la somme, sauf s'il y a une procédure par ailleurs.*

Un commissaire-priseur *sera désigné systématiquement dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation. Son rôle sera de déterminer ce que détient l'entreprise. C'est un travail très important car certaines entreprises ont des actifs achetés mobilisés et à la fois des biens qui peuvent faire l'objet de contrats de locations crédit-bail. Le but est d'identifier ce qui appartient à qui. Ce qui appartient à l'entreprise et qui constitue son patrimoine et ce qui peut échapper, par exemple, dans le cas d'un transporteur, il est rare que les camions appartiennent au transporteur. Il faut pouvoir faire la distinction pour être assuré de l'étendue des capacités de l'entreprise.*

Est-ce que vous avez déjà des questions ?

Thierry CADEVILLE
L'expert-comptable n'est pas toute l'année dans l'entreprise, parfois il ne passe qu'une fois alors que le banquier est souvent plus au fait de la situation de trésorerie de l'entreprise.

Maître CARLO
Le banquier est juge et partie car il a des emprunts et un compte courant débiteur à se faire rembourser. On constate que, parfois les banquiers invitent leur client à quitter l'entreprise quand le compte est à zéro. Je ne pense pas que ce soit le meilleur interlocuteur.
Le problème de l'expert-comptable, c'est qu'il vient en fin d'année, quand il a toutes les données pour faire le bilan et il ne peut que constater les difficultés. Il faut un suivi plus important qu'une fois par an.
Tout dépend de ce que fait l'expert-comptable dans l'entreprise. S'il fait la déclaration de TVA de l'entreprise tous les mois, il sait mois par mois où en sont les comptes. Il a la vue sur les comptes bancaires et sur les factures à recouvrir et à payer.

Elisabeth LEBEAU-COSTA
Je vais me faire l'avocat de l'expert-comptable, car je suis associée dans un cabinet d'expertise-comptable où je m'occupe de la partie sociale, de la partie personnelle.
Je peux dire par expérience, que la majorité des clients qui sont dans un cabinet d'expertise sont conseillés par les comptables. Par ailleurs, très souvent, lorsqu'un client rencontre un mandataire liquidateur c'est que les experts-comptables n'ont pas été payés de leurs honoraires. Quand le client va au tribunal on demande en plus aux experts-comptables de travailler gratuitement. Je ne pense pas que vous travailliez gratuitement ?
L'expert-comptable conseille son client, mais il ne peut pas s'immiscer dans la gestion du client.

Maître CARLO
Je pense qu'il faut continuer à conseiller le client. Il y a un véritable problème, car il y a les clients qui ne veulent pas écouter et il y a ceux qui ne sont pas assez informés. C'est là toute la difficulté. S'ils ne suivent pas les conseils de l'expert-comptable, ce dernier a tout intérêt de cesser le travail avec ces clients.

Emmanuel DUBOIS
L'élément important ce n'est pas l'exploitation, c'est la trésorerie qui est souvent le point où le dirigeant se met en difficulté et n'est pas suffisamment vigilent. Le PGE a été une aide formidable, mais c'est aussi un bâton de dynamite qui a été donné aux entreprises sans contrôle à des entreprises déjà en difficultés.
Il faudrait que la trésorerie soit mieux contrôlée par le législateur. Comment arrive-t-on aujourd'hui, en 2022, à des situations où l'Etat n'a pas de regard sur les potentielles difficultés des entreprises ? La Banque de France connait parfaitement nos moindres faits et gestes sur la trésorerie.
On laisse une forme de liberté sans contrôle, le PGE en a été une. On sort tous les ans un bilan qui est une photo à un instant « t » et qui dans l'absolu ne veut rien dire. Le bilan Anglo-saxon est bien meilleur dans sa réalité économique que notre bilan.

Pascal BAILLY
Ce n'est pas le rôle de l'expert-comptable qui est là pour analyser le passé et pas pour aider le chef d'entreprise dans l'avenir.

Maître CARLO

Il y a un déficit de formation comptable et financier pour les petites entreprises. Le soutien c'est l'expert-comptable au quotidien.

Les procédures concernent surtout des PME, constituées d'un chef entreprise seul ou avec un apprenti ou son épouse conjointe collaboratrice.

Maître LAURE
Nous avons vu des petites structures qui n'avaient aucun outil de gestion et qui ont profité du redressement pour faire des tableaux de gestion, construire des outils utiles pour gérer leurs entreprises.

L'administrateur a un rôle d'assistance, il s'immisce dans la gestion pour aider le chef d'entreprise dans la phase critique notamment pour négocier avec les banques ou d'autres interlocuteurs.
Notre rôle est extérieur, nous n'avons pas de regard sur l'administration. Nous avons la mission de retranscrire au tribunal les choses que le chef d'entreprise ne pourrait pas exprimer seul parce qu'il a des difficultés de langage.

En redressement judiciaire l'administrateur peut avoir trois missions :
1. *Administrateur total*
2. *Assistance*
3. *Surveillance*

Cela donne la liberté au chef d'entreprise de choisir les actes courants. Il a la liberté et il en parle à l'administration judiciaire pour les grosses dépenses ou les actes en dehors de la gestion courante. Les chèques et virements sont contresignés mais ce qui n'est pas le cas en procédure de sauvegarde. Ce qui fait peur c'est de perdre la main sur la gestion de son entreprise.

Le chef d'entreprise veut presque toujours continuer à tout prix son activité. Or, nous pouvons être perçus comme étant des oiseaux de mauvaise augure car nous avons une vision extérieure. Nous sommes plus pragmatiques dans notre approche, car nous examinons surtout les chiffres. Notre rôle est de faire de la pédagogie pour expliquer pourquoi et comment l'entreprise doit s'arrêter. L'accompagnement du chef d'entreprise en difficultés dans de petites structures est plus délicat, car nous devons faire beaucoup de social et d'assistanat. Nous abordons les sujets les plus épineux en proposant au dirigeant des solutions qu'il est libre de mettre ou non en place.

Maître LAURE
Les mots essentiels en procédure collective sont : la coopération, la transparence et la confiance réciproque.

Maître CARLO
Il faut que nous ayons confiance dans le dirigeant, car si nous nous apercevons que ce dernier ne nous dit pas tout nous doutons ensuite de la totalité de ses déclarations.
Les décisions prises par le dirigeant ne sont pas toujours les bonnes, mais s'il a pris une mauvaise décision il vaut mieux en parler ouvertement et trouver les solutions qui, à long, terme permettront de sauvegarder l'entreprise.

Maitre CARLO
Les procédures se déroulent en Chambre du conseil et ne sont pas publiques. Les intervenants présents sont les trois juges commissaires, le procureur et les organes de la procédure, mandataire, administrateur.
Ce qui est dit au cours de l'audience reste dans la salle et n'est pas divulgué. La proximité permet de créer un lien de confiance avec le dirigeant.
On s'aperçoit qu'un chef d'entreprise très rétif au début, voire opposé à l'ouverture de la procédure, regrette à posteriori de ne pas l'avoir fait plus tôt.

Nicolas GARNERONE
Si l'entreprise n'a plus d'argent, qui vous rémunère ?

Maitre CARLO

Si l'entreprise n'a plus d'argent, nous passons en procédure de liquidation judiciaire. Nous percevons un minimum de 1500 € qui nous est attribué grâce aux intérêts des sommes qui sont versées sur la caisse des dépôts et consignation et qui génère des intérêts pour le dossier. Il y a une toute petite fraction de cette somme qui est dirigée vers le FFDI, le Fonds de financements des dossiers impécunieux.

Maitre LAURE

Nos rémunérations sont tarifées car notre profession est réglementée. Les mandataires judiciaires disposent de trois types d'honoraires. En procédure de redressement judiciaire et de sauvegarde, la rémunération se compose comme suivant :

- *Droit fixe : 2321,5 € HT,*
- *Coût par salarié traité : 92 € HT,*
- *Coût par créance saisie ou vérifiée, la somme varie en fonction du montant de la créance,*
- *Si on participe aux instances prudhommales : 90 € HT.*

Maitre CARLO

Sur une procédure de redressement judiciaire est d'une durée de dix-huit mois, où nous sommes seuls, la rémunération ira de 2000 à 3000 €.

La rémunération n'est pas proportionnelle au chiffre d'affaires et n'est pas liée à la durée. C'est toujours la même base en fonction des tâches réalisées. Plus on réalise de tâches dans l'intérêt des créanciers, plus nous sommes rémunérés.

Dans l'hypothèse où l'entreprise a dix salariés et le dirigeant n'a aucune ressource, nous devrons quand même réaliser le travail, telles que les entretiens préalables de licenciement, participer aux instances prudhommales, pour une durée indéterminée et le tout pour 1500 €.

Christine JAN

Qui décide de la publication de l'information de la liquidation judiciaire dans les journaux ?

Maitre CARLO

La publication dans le BODAC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) est obligatoire et sur le journal d'annonce légal, c'est le greffier qui choisit.

Thierry CADEVILLE, Président

Je vous remercie pour cette intervention. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 20 octobre 2022. Merci à tous pour votre participation.

Le Président CADEVILLE remercie les membres présents et lève la séance à 12h15.

Thierry CADEVILLE
Président de la CCI de l'Yonne

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Ghislaine MOREAU
Secrétaire de la CCI de l'Yonne